

Royaume du Maroc

Ministère de
l'Équipement et de l'Eau



المملكة المغربية
+٥٣٨٨٤٦١٨٤٧٥٤٥
وزارة التجهيز والماء
+٤٤٤٥٥٦١٨٤٤٤٨٨٤٤٤

PLAN STRATEGIQUE 2022-2027

Décembre 2022



Le présent plan stratégique, élaboré de manière participative, constitue une déclinaison des priorités gouvernementales dans les secteurs de l'Équipement et de l'Eau pour la période 2022-2027.

Il énonce les orientations, axes et objectifs stratégiques de notre Ministère pour les cinq prochaines années, et qui sont en parfaite cohérence avec les missions du Ministère au sein de l'appareil gouvernemental, ainsi qu'avec la vision qu'il s'est donné et les valeurs qu'il met en avant.



صاحب الجلالة الملك محمد السادس نصره الله
SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE

ORIENTATIONS ROYALES POUR DEVELOPPER LES SECTEURS DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

«De fait, **la voie express Tiznit-Dakhla est d'ores et déjà en phase d'achèvement**.....). En outre, les études et les formalités administratives afférant **au grand port Dakhla Atlantique ayant été finalisées, les travaux de construction démarreront prochainement**..... ».

Extrait du Discours Royal de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, à l'occasion du 47^{ème} anniversaire de la glorieuse Marche Verte, **6 Novembre 2022**.

«..... Conscient que la sécheresse est un phénomène structurel dans notre pays, **Nous avons toujours attaché une importance capitale à la problématique de l'eau, sous tous ses aspects**.

A cet égard, Nous avons consacré plusieurs séances de travail à l'examen de cette question : elles ont abouti à **l'élaboration du Programme national prioritaire de l'Eau 2022-2027**.

Depuis Notre Accession au Trône, Nous avons poursuivi avec constance et détermination la **politique de construction des barrages**. C'est ainsi que plus de **50 nouveaux ouvrages de grande ou moyenne taille** ont été érigés et que **20 autres sont en cours**.

Indépendamment de la pluviométrie qui marquera les années à venir, Nous nous attachons à accélérer la réalisation de ce Programme dont les projets sont répartis à l'échelle de tout le Royaume.

Citons **particulièrement l'achèvement de la construction des barrages programmés, la mise en place d'interconnexions hydrauliques et la réalisation de stations de dessalement de l'eau de mer**. Ajoutons l'affermissement de l'orientation visant à assurer **l'économie de l'eau**, notamment en matière d'irrigation.

Mesdames, Messieurs,

Le Maroc n'est pas le seul pays touché par la sécheresse **et la rareté des ressources hydriques** : sous l'effet du changement climatique, ces deux problèmes sévissent désormais à l'échelle de toute la planète.

L'état actuel des ressources hydriques nous interpelle tous, gouvernement, institutions et citoyens. Il exige de nous, un devoir de vérité et de responsabilité, dans notre action pour remédier aux faiblesses et aux carences qu'elle révèle.

De fait, le Maroc se trouve désormais en une situation de stress hydrique structurel et la seule construction d'équipements hydrauliques, si indispensable et importante soit-elle, ne suffit pas à régler tous les problèmes.

Nous appelons donc à **un traitement diligent de la problématique de l'eau, dans toutes ses dimensions**, et notamment à une rupture avec toutes les formes de gaspillage ou d'exploitation anarchique et irresponsable de cette ressource vitale.

Par ailleurs, le problème de l'eau ne doit pas servir de prétexte à la surenchère politique, ni d'argument pour alimenter des tensions sociales. Il nous incombe, à nous tous, en tant que Marocains, de redoubler d'efforts pour faire un **usage responsable et rationnel de l'eau**.

Cela passe par un changement véritable de comportement dans notre rapport à l'eau. Et en la matière, les administrations et les services publics se doivent de donner l'exemple.

Il faut également assurer **une gestion optimale de la demande, en concomitance avec les réalisations en cours, en matière de mobilisation des ressources hydriques**.

A moyen terme, il conviendra de renforcer notre politique volontariste de l'eau et de rattraper le retard dans ce domaine.

Le devoir de responsabilité impose désormais des choix durables et intégrés, ainsi que davantage de solidarité et d'efficacité et ce, dans le cadre du **nouveau Plan national de l'eau** dont Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre diligente..... ».

Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 2^{ème} année législative de la 11^{ème} législature, **14 octobre 2022**.

« ... Partant de cette vision, **la façade atlantique Sud du Royaume**, située face au Sahara marocain, constituera une **interface maritime d'intégration économique** et un foyer de rayonnement continental et international.



De fait, d'ores et déjà **Tanger-Med** est reconnu comme **le premier port en Afrique** ; **le port Dakhla Atlantique** contribuera à consacrer cette tendance. Par ailleurs, Nous continuerons à œuvrer pour le **développement d'une véritable économie maritime** dans ces territoires que Nous chérissons tant. Cette zone qui abonde en ressources et en potentialités, sur terre comme en mer, servira ainsi de **passerelle et de trait d'union entre le Maroc et sa profondeur africaine**. »

Extrait du Discours Royal de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, à l'occasion du 45^{ème} anniversaire de la glorieuse Marche Verte, **6 Novembre 2020**.

« ... **Le développement du réseau routier** que nous renforçons d'ores et déjà par la mise en place de **la voie express Agadir-Dakhla** [...] la région de Souss-Massa doit devenir **un pôle économique** reliant les parties septentrionale et méridionale du Maroc, en opérant la jonction entre Tanger au Nord et Oujda à l'Est d'une part, et Nos provinces sahariennes d'autre part.

Cette orientation s'inscrit dans le cadre de **la Régionalisation avancée**, pensée dans l'esprit d'une répartition équitable des richesses entre les régions du Royaume. »

Extrait du Discours Royal de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, à l'occasion du 44^{ème} anniversaire de la glorieuse Marche Verte, **6 Novembre 2019**.

« Cher peuple,

Nous avons accompli un **bond qualitatif en matière d'infrastructures** : autoroutes, train à grande vitesse, grands ports, énergies renouvelables, réhabilitations urbaines. »

Extrait du Discours Royal de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres, **30 Juillet 2019**.

MOT DE MONSIEUR LE MINISTRE

Le Ministère, acteur majeur dans l'activité nationale et pilier indispensable pour accompagner le développement des secteurs productifs, quelle est sa stratégie pour une croissance forte, inclusive, compétitive, durable et équitable ?

Les économies émergentes cherchent à se tailler une place sur les marchés mondiaux et s'intégrer dans la chaîne d'approvisionnement multi-sources. C'est ainsi que les pays en voie de développement, y compris le Maroc, sont amenés à opérer des choix judicieux dans **le développement de leurs infrastructures, en l'occurrence celles routière, autoroutière, portuaire et hydraulique.**

Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, étant un acteur majeur dans le développement de l'activité nationale et un pilier indispensable qui accompagne l'émergence de tous les secteurs productifs du tissu économique, joue un rôle vital dans la chaîne des valeurs et la création de la richesse pour une croissance économique, en faveur des besoins de nos **acteurs économiques et le bien-être du citoyen marocain.**

Parfaitement conscient de son rôle, le Ministère a fixé des orientations stratégiques pour la période 2022-2027 qui visent, entre autres, à consolider les acquis de sa politique des grands chantiers lancée depuis les années 2000 et à poursuivre la concrétisation de nombreux projets structurants (Nador West Med, Port Dakhla Atlantique, Voie Express Tiznit Laâyoune, Tunnel de l'Ourika, Barrages, Transfert entre bassins hydrauliques, Dessalement, Réutilisation des eaux usées épurées,...)

qui sont en train de faire du Maroc une plateforme modèle dans la région et une économie compétitive et performante qui instaure le processus d'une croissance inclusive, durable et équitable.



Cette plateforme dispose aujourd'hui d'un arsenal et d'un patrimoine d'infrastructures estimé à des milliards de dirhams.

Quelles sont vos mesures pour préserver et adapter ce patrimoine national et assurer sa durabilité ?

Avec un patrimoine, dont la valeur est estimée à plus de 250 milliards de dirhams et partant du constat universel **« Une remise en état effectuée à temps d'une infrastructure est, dans la plupart du temps, plus rentable qu'une rénovation ultérieure »**, le Ministère a accordé une importance majeure à l'entretien et la maintenance des infrastructures, en l'inscrivant en tant qu'objectif stratégique du ministère, et ce en vue d'offrir au citoyen des infrastructures fonctionnelles et surtout durables.

En effet, durant la période 2022-2027, l'accent sera mis sur la concrétisation de cet objectif stratégique, à travers la réalisation de nombreux projets visant la sauvegarde du patrimoine d'infrastructures.

Ces projets concernent la maintenance et l'adaptation des infrastructures de transport et de l'eau notamment celles à fort trafic ou dont l'état est dégradé. Ils visent également à adapter ces infrastructures aux différents effets des changements climatiques et les rendre **plus résilientes pour continuer à servir convenablement nos différents acteurs économiques, ainsi que nos citoyens.**

Quelle est votre vision pour développer l'approche service en faveur du citoyen et des acteurs économiques ?

Dans cette approche, le Ministère engagera l'ensemble de ses services et des secteurs sous sa tutelle à concevoir et innover des solutions audacieuses, coordonnées et efficaces aux niveaux national, régional et local mais en même temps adéquates à la tendance haussière des besoins en infrastructures et en eau, à la saturation des réseaux actuels, et à la dégradation de l'environnement.

L'objectif est ainsi d'assurer des services de qualité, sûrs, propres, inclusifs et efficaces, **orientés citoyens et entreprises**, avec l'instauration d'un système de gestion des risques adéquat.

De même, **"mettre le citoyen et l'entreprise au cœur de l'action et des analyses, à travers leur participation et l'appropriation des enjeux de responsabilité sociétale "** est l'un des axes stratégiques majeurs de l'action du Ministère durant la période 2022-2027.

Dans un cadre national et international plein de changements, et avec de nouvelles exigences qui s'installent, quelle est votre stratégie, en faveur de la performance et de l'excellence opérationnelle, pour réussir la modernisation du Ministère ?

Pour accompagner tous ces grands chantiers et orientations stratégiques du Ministère, nous avons jugé nécessaire et judicieux de préparer le cadre convenable, ainsi que les moyens et ressources indispensables pour les faire réussir et satisfaire les citoyens et les opérateurs économiques qui sont devenus de plus en plus exigeants en matière de qualité de services et de proximité.

C'est dans cette perspective, que le Ministère a mené une mission d'autodiagnostic systémique et participatif visant le renforcement de sa culture managériale et l'amélioration de ses performances, dans l'objectif d'assurer un service de qualité proche des citoyens et également pour renforcer la relation avec les opérateurs économiques.

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre de cette dynamique, le Ministère entreprend plusieurs actions et mesures à même d'assurer une meilleure gestion de sa nouvelle mission et de ses orientations stratégiques, en l'occurrence à travers l'accélération du processus de digitalisation de l'administration et de la simplification des procédures administratives.



M. Nizar BARAKA
MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU

01

PRESENTATION DU MINISTERE

Mission | Organisation | Valeurs |
Capital humain | Patrimoine

02

CADRE REFERENTIEL

Orientation Royales | Nouveau Modèle de Développement |
Déclaration de Politique Gouvernementale

03

CONTEXTE GENERAL

Autodiagnostic systémique et participatif | Contextes
externe et interne | Enjeux

04

PLAN STRATEGIQUE

Approche méthodologique | Vision | Orientations et axes stratégiques | Leviers
et axes d'amélioration | Déclinaison de la stratégie au niveau sectoriel

05

SUIVI ET EVALUATION

Dispositif de gouvernance et de pilotage de la mise en œuvre



**PRESENTATION
DU MINISTERE**

01

Mission

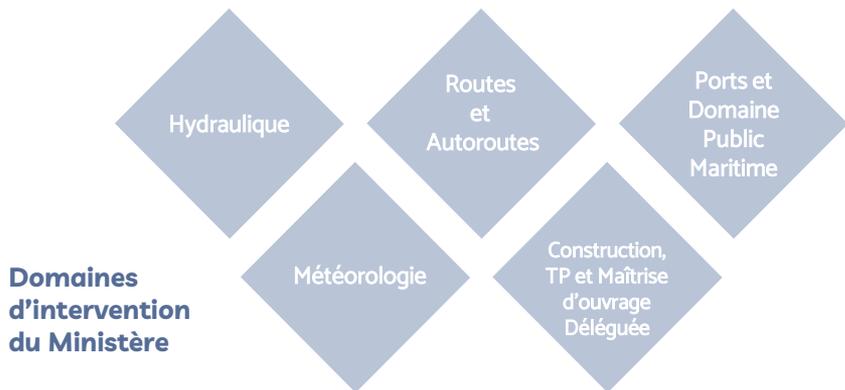
Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau prend en charge des secteurs vitaux qui jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social de notre pays, du fait qu'ils sont en étroite relation avec les facteurs de croissance.

En effet, le Ministère participe directement ou indirectement à l'aménagement du territoire, à la réduction des disparités régionales, à la création d'un environnement propice pour l'investissement et à l'accroissement de la compétitivité du tissu productif. Il contribue également à la réduction des disparités sociales, à l'intensification de la solidarité sociale et à la répartition de la richesse issue de la croissance sur tout le territoire national.

La mission du Ministère consiste, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, à élaborer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines des routes, des ports, de l'hydraulique, de la météorologie et du climat, et de l'alimentation en eau potable.

Le Ministère peut également assurer, sur demande et dans la limite de ses attributions et pour le compte d'autrui :

- La réalisation, le suivi et/ou le contrôle des études techniques ;
- La réalisation des travaux techniques ou le contrôle de point de vue technique des travaux réalisés par des tiers.



**Domaines
d'intervention
du Ministère**

Organisation

Suite à l'investiture du nouveau gouvernement, les services du Ministère de l'Équipement et de l'Eau ont préparé un nouveau projet d'organisation structurelle qui a préservé les acquis du décret n°2-19-1094 du 2 rajab 1441 (26 février 2020) définissant les missions et l'organisation du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, avec seulement son actualisation à la lumière des évolutions induites par la nouvelle structure gouvernementale.

Ainsi, outre le cabinet du Ministre, le Ministère comprend une Administration centrale et des services déconcentrés.

L'Administration Centrale comprend le Secrétariat Général, le Conseil Général de l'Équipement, l'Inspection Générale, la Direction Générale de la Stratégie, des Ressources et du Numérique, composée de cinq Directions fonctionnelles. Quatre Entités opérationnelles qui interviennent dans quatre domaines : le routier, l'hydraulique, les ports et domaine public maritime et la Météorologie.

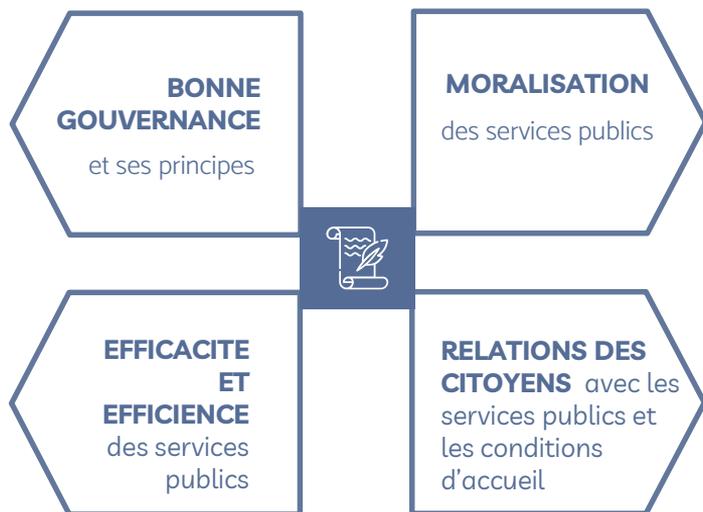
Les services déconcentrés du Ministère sont composés de douze Directions Régionales de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, de cinquante-trois Directions Provinciales ET neuf Services de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et six Directions Régionales ET quarante quatre Centres Provinciaux de la Météorologie.

En outre, le Ministère assure la tutelle technique de plusieurs établissements et entreprises publics (Voir Tableau ci-dessous).

Secteur	EEP
Secteur Routier/Autoroutier	- La Caisse pour le Financement Routier (CFR) - La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A
Secteur portuaire	- L'Agence Nationale des Ports (ANP)
Secteur du Bâtiment	- L'Agence Nationale des Equipements Publics (ANEP)
Secteur de l'Eau	- 10 Agences des Bassins Hydrauliques (ABH)
Secteur BE/Laboratoires	- Le Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (LPEE) S.A - La Société « Conseil, Ingénierie et Développement » (CID) S.A - La Société Nationale d'Etudes du Détroit de Gibraltar (SNED) S.A.
Formation	- L'École Hassania des Travaux Publics (EHTP)
Secteurs sociaux	- La Fondation des Œuvres Sociales des Travaux Publics (FOS-TP)

Nos valeurs

Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau s'appuie dans l'exercice de ses activités sur une **Charte des valeurs** en phase avec les règles de la charte des services publics et porteuse du sens de l'éthique et de la responsabilité sociale.



Règles de la Charte des services publics

Dans ce contexte, le Ministère a adopté les **valeurs suivantes** :

1

Engagement, Sens du Service Public et Responsabilité sociale



2

Ancrage de la Culture TP, Cohésion interne et Esprit d'Appartenance

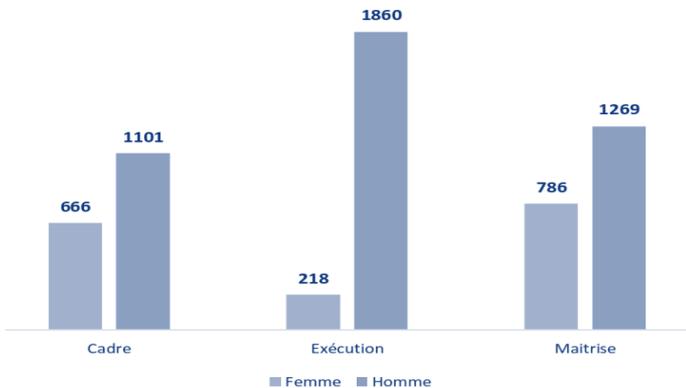
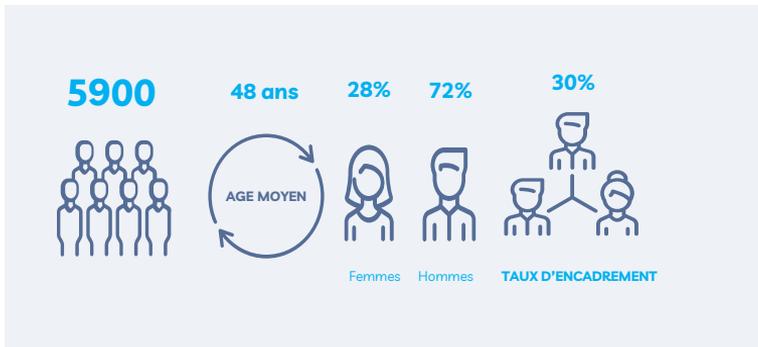
4

Exemplarité, Esprit d'initiative et Capacité d'adaptation

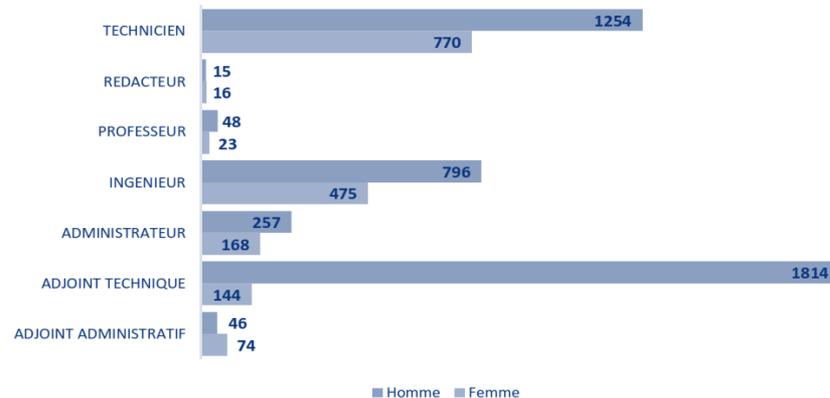
3

Conservation de la Technicité dans chacun des métiers

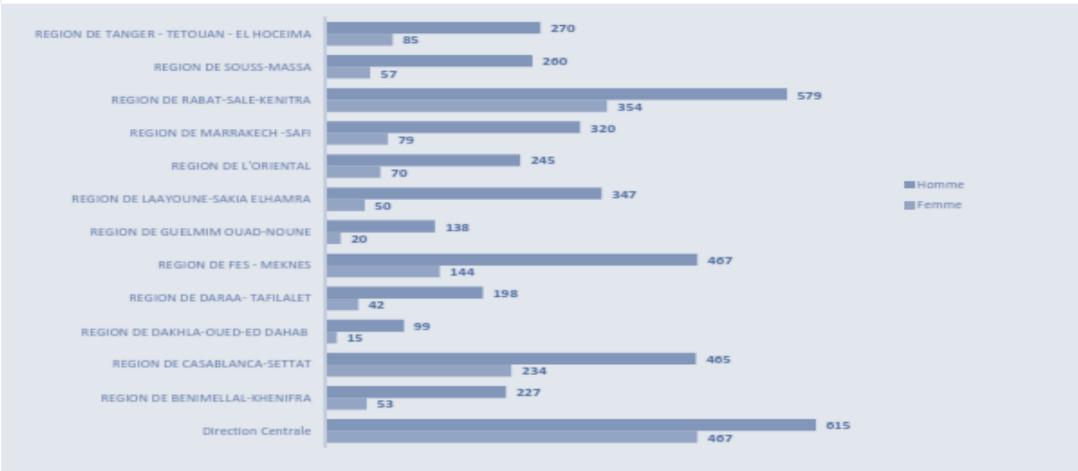
Capital humain



Répartition par genre et par catégorie



Répartition par genre et par corps



Distribution géographique

Notre patrimoine

Le Maroc dispose actuellement d'un patrimoine important d'infrastructures composé de :



HYDRAULIQUE

- **152** grands Barrages, avec une capacité de 19,9 MM m³
- **137** petits et moyens Barrages
- **92** stations de traitement d'eau potable, dont :
 - **9** stations de dessalement de l'eau de mer
 - **11** stations de déminéralisation
- **16** ouvrages hydrauliques de transfert des eaux.

ROUTES & AUTOROUTES

- **57 334 km** de routes (routes rurales : **28 000 Km** / **45 354 km** routes revêtues)
 - Routes nationales : **13 683 Km**
 - Routes régionales : **9 813 Km**
 - Routes provinciales : **21 858Km**
- **1 800 Km** d'autoroutes
- **1 695 km** de voies express
- **15 713** ouvrages d'art

METEOROLOGIE

- **226** stations météorologiques automatiques
- **44** Centres Provinciaux de la Météorologie
- **7** radars météorologiques (2 en cours d'acquisition et 3 en cours de renouvellement)
- **6** radars marins
- **5** Stations de radiosondage (Robosonde)
- **8** Equipements capteurs foudre

PORTS

- **43** ports, dont :
 - **14** ports ouverts au commerce extérieur
 - **22** ports de pêche
 - **7** ports de plaisance
- **71 km** d'ouvrages de protection
- **62 km** d'ouvrages d'accostage



**CADRE
REFERENTIEL**

02

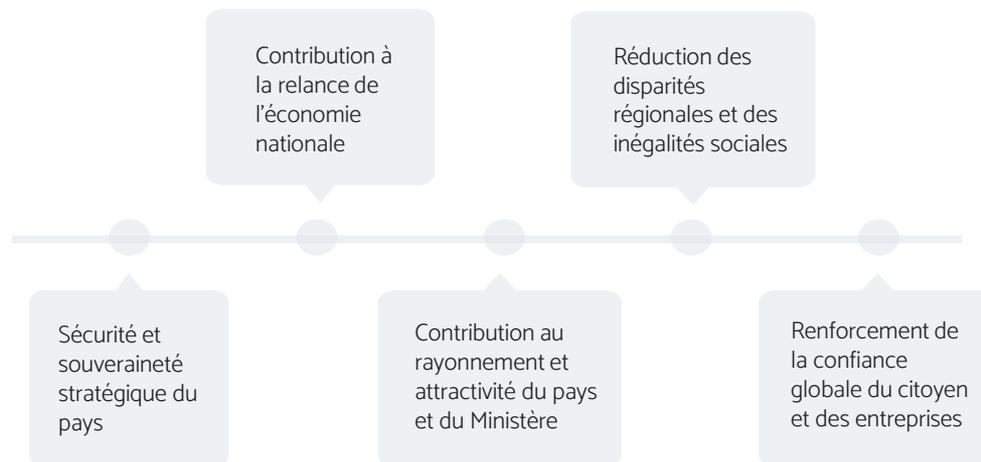
Dans l'objectif d'accomplir sa mission et d'élaborer le présent plan stratégique pour la période allant de 2022 à 2027, le Ministère de l'Équipement et de l'Eau s'appuie sur **les orientations Royales** qui définissent des axes importants pour le développement de notre pays.

En effet, et s'inscrivant dans le cadre des Hautes Orientations Royales et notamment, celles contenues dans les extraits des discours cités plus haut, ce nouveau plan stratégique du Ministère tend, entre autres, à :

- Contribuer à la relance de l'économie nationale par le biais des infrastructures, dont la maintenance et l'entretien constitueront les principaux piliers de l'action du Ministère ;
- Consolider la politique des grands barrages, un domaine où le Maroc fait figure de pionnier ;
- Lutter contre le stress hydrique ;
- Renforcer davantage la résilience de notre pays face aux aléas et aux changements climatiques.

Sur un autre registre, le Nouveau Modèle de Développement (NMD) qui inscrit le Maroc, à l'horizon **2035**, dans **une logique d'émergence**, constitue également **une référence** sur laquelle repose l'élaboration du présent plan stratégique du Ministère.

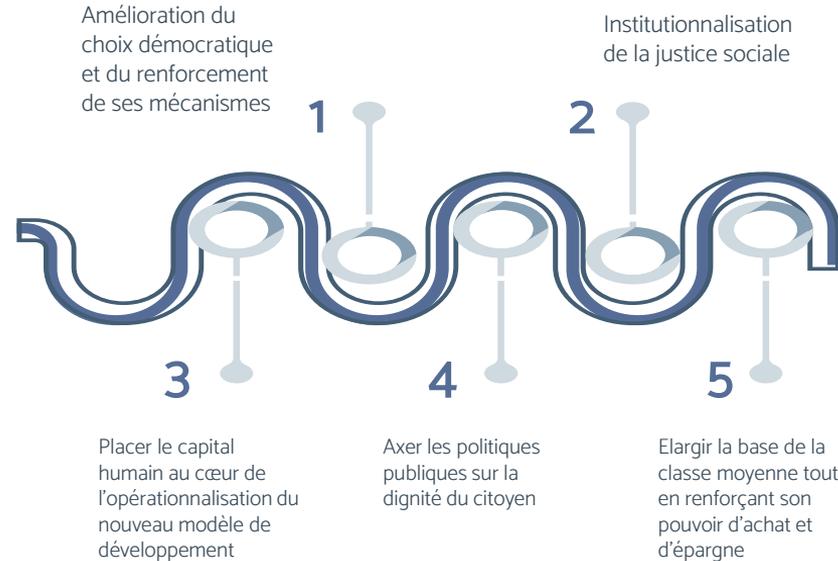
A ce titre, les missions dévolues au Ministère dans le cadre du NMD se résument comme suit :



Déclaration de politique gouvernementale

La déclaration de la politique générale du Gouvernement, présentée devant le Parlement en octobre 2021 constitue aussi la base de l'élaboration du présent Plan Stratégique du Ministère durant la période 2022-2027.

Le programme gouvernemental qui a été élaboré, selon une approche participative en vue de répondre aux attentes sociales urgentes, juguler les effets de la pandémie liée à la Covid-19 et réaliser **une relance économique** qui renforce la position du Maroc tant sur le continent africain qu'à l'international, repose sur **cinq principes directeurs** :



Sur la base des résultats du rapport du Nouveau Modèle de Développement, la Déclaration gouvernementale s'articule autour de **trois axes stratégiques**, à savoir :



C'est dans ce sens que les Orientations du programme gouvernemental relatives aux secteurs de l'Équipement et de l'Eau se présentent selon les axes stratégiques comme suit :

Premier axe - Renforcement des fondements sociaux de l'Etat

- **Intégrer les problèmes d'accès aux équipements publics** lors de l'élaboration des politiques publiques et reconsidérer les moyens de transport en commun afin de les habiliter à accueillir les personnes à mobilité réduite et d'en assurer l'accessibilité.



Deuxième Axe - Incitation de l'économie au profit de la création de l'emploi pour tous

- **Encourager l'intégration des entreprises dans le secteur formel**, en activant la préférence accordée aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des marchés publics, ainsi qu'en mettant en place des mécanismes pour encourager les groupements entre les grandes entreprises, les toutes petites et les petites et moyennes entreprises, les contrats de sous-traitance et le recours à des bons de commande plus adaptés à la taille des petits opérateurs;
- **Renforcer la compétitivité de l'économie nationale** à travers :
 - La clarification du cadre législatif et l'amélioration du climat des affaires ;
 - La mise en place des mécanismes d'évaluation périodique du coût et de la qualité des procédures administratives auxquelles sont confrontées les entreprises ;
 - La simplification des procédures d'obtention des autorisations et des certificats ;
 - La mise en place des procédures visant à réduire les complications administratives et organisationnelles.



- **Renforcer l'offre en eau d'irrigation pour accompagner la stratégie agricole «Génération Green»**, et ce à travers :
 - La construction de 20 nouveaux grands barrages ;
 - Le renforcement de l'irrigation via le dessalement de l'eau de mer se fera à travers l'achèvement de la station de Dakhla, la mise en place de 3 nouvelles stations (Casablanca-Settat, l'Oriental, Tan Tan), l'extension de la station d'Agadir-Chtouka et l'éventualité d'assurer l'irrigation à partir de celles programmées (Guelmim, Tiznit et Essaouira);
 - La réalisation de 150 petits barrages et entre 20 et 30 barrages collinaires par an.

Troisième Axe - Gouvernance au service du citoyen et une administration efficace

Afin d'activer cet axe, cinq orientations principales seront considérées, à savoir :

- **Mettre en œuvre la régionalisation avancée et la décentralisation administrative ;**
- **Rendre l'administration moderne et plus proche du citoyen**, en plus de l'amélioration des conditions du travail des fonctionnaires et le renforcement du contrôle de la qualité des services publics, et ce à travers :
 - La poursuite de la simplification des procédures administratives et de digitalisation de l'administration dans un souci d'une plus grande proximité et efficacité de l'Administration publique ;
 - L'amélioration de la transparence des actions gouvernementales et l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques menées, tout en procédant à la production et à la diffusion des données publiques ;
 - L'opérationnalisation du droit d'accès à l'information pour garantir le libre accès aux données de l'administration publique.

- **Réduire les inégalités territoriales** en renouvelant le programme national de lutte contre les disparités sociales et territoriales afin de combler les lacunes au niveau des services sociaux (Pour le Ministère : accès à l'eau potable et renforcement du réseau des pistes et des routes rurales) et en mettant en valeur les qualifications du développement local et régional ;
- **Accélérer le rythme de la transformation numérique au service du citoyen**, notamment à travers la généralisation de la digitalisation de l'administration pour une plus grande proximité et efficacité de l'Administration Publique ;

- **Promouvoir une gestion équitable et responsable des ressources en eau et l'accélération de la transition environnementale**, et ce à travers la restructuration du système de gouvernance hydrique afin d'améliorer l'efficacité et l'harmonie. Tout cela dans l'objectif d'assurer et de répartir équitablement les ressources en eau entre les régions et au niveau de chaque région, tout en contrôlant la mise en œuvre objective des programmes de construction des barrages, de dessalement de l'eau de mer, de traitement des eaux usées et pluviales, et l'amélioration de la rentabilité des canaux d'irrigation et de distribution d'eau potable.





CONTEXTE GENERAL

03

Autodiagnostic Systémique et participatif

Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, étant un acteur majeur dans le développement de l'économie nationale et un pilier indispensable qui accompagne l'émergence de tous les secteurs productifs du tissu économique, joue un rôle vital dans la chaîne des valeurs et la création de la richesse pour une croissance économique, en faveur des besoins **de nos acteurs économiques et du bien-être du citoyen marocain**.

Conscient de ce rôle, et afin de l'assumer pleinement, le Ministère a réalisé, en mars 2022, **une mission d'autodiagnostic systémique et participatif visant le renforcement de sa culture managériale et l'amélioration de ses performances**. Cet autodiagnostic a été basé sur un référentiel international adapté au secteur public et aux spécificités du Ministère et intègre la plupart des éléments de la Charte des Services Publics.

Cet autodiagnostic, qui a permis d'identifier **les points forts et les points faibles**, ainsi que **les actions d'amélioration** au niveau du Ministère, a été le fruit de longues discussions au cours des différents ateliers/rencontres qui ont eu lieu.

Le rapport de synthèse de cet autodiagnostic constitue ainsi l'un des documents de base sur lequel reposera l'élaboration du présent plan stratégique du Ministère.

Contextes externe et interne

Le développement fait face, aujourd'hui plus que jamais, à des défis majeurs dictés par l'ampleur des transformations structurelles au niveau national et international compte tenu, notamment, des retombées des crises économiques, de la crise sanitaire et du changement climatique sur les perspectives de croissance, ce qui nécessite la modernisation des politiques et des programmes et le redéploiement en profondeur des priorités de développement pour renforcer la capacité de l'économie nationale à s'adapter aux différentes évolutions.

L'atteinte des objectifs escomptés pour la période à venir sera donc axée sur l'adaptation aux différentes évolutions de la scène mondiale, notamment, le manque de visibilité et la poursuite de l'instabilité des marchés mondiaux, ainsi que l'exacerbation de la concurrence mondiale. Elle portera, également, sur les transformations au plan national qui ont trait aux transitions démographiques, l'intensification des pressions sur les ressources disponibles et l'emploi.

Ainsi, pour ce qui est du **contexte externe**, nul n'ignore que notre pays est confronté à un certain nombre de défis, tel que la pandémie liée à la Covid-19 qui a eu et qui continue à avoir des impacts sur notre vie. Il y a également les **changements climatiques** qui ont une influence forte et, malheureusement, beaucoup de rapports internationaux indiquent que le Maroc serait l'un des pays les plus touchés par ces changements, ce qui constitue pour le pays, dans son ensemble, et pour le Ministère, en particulier, un véritable défi.

Il y a aussi **la guerre en Ukraine** et ses impacts que nous vivons pleinement avec l'augmentation des prix des matières premières, des produits pétroliers, des matériaux de construction, etc.



En plus, nous retrouvons la digitalisation et **la transformation numérique** que connaît le monde et qui impacte notre action. Enfin, **la transformation écologique et énergétique** qui constitue également un axe important.

Ce contexte peut être résumé ainsi :

- Les changements climatiques et phénomènes extrêmes ;
- La rareté des ressources ;
- L'instabilité des principaux indicateurs économiques mondiaux ;
- Le rythme et les bouleversements de la transformation numérique ;
- La persistance de la crise sanitaire.

Quant au contexte interne, notre pays se trouve dans une situation marquée par une baisse de la croissance économique (sécheresse) et la rareté des ressources, notamment financières, ce qui signifie une baisse de la consommation, une baisse de recettes fiscales et par conséquent, une baisse des capacités budgétaires.

Avec la pandémie, le pays a été astreint à creuser le déficit pour y faire face. Aujourd'hui, la situation fait qu'il doit agir dans un milieu de rareté financière qui impacte la mise à disposition des ressources humaines.

De plus, le Maroc se trouve confronté à une problématique majeure connue depuis les 20 dernières années, à savoir : une véritable réduction des inégalités sociales et notamment, de la pauvreté mais, avec la pandémie liée à la Covid-19, la pauvreté a été relancée, le chômage a repris et les inégalités sociales se sont creusées, ce qui constitue un enjeu majeur pour la stabilité de notre pays. Outre les inégalités territoriales au niveau du monde rural et des différentes régions du pays.

Dans ce sens, il y a lieu d'évoquer le besoin énorme en termes d'infrastructures et d'accès à l'eau potable et celle destinée à l'irrigation. En effet, au cours des trois dernières années, la réduction des volumes d'eau dédiés à l'irrigation, a créé ainsi des problèmes au niveau de l'agriculture et par conséquent de la sécurité alimentaire de notre pays.

Dans la même logique, il y a lieu de noter que notre pays est confronté à un impact majeur des prix. Ce dernier influe les capacités à épargner et à se financer vu le surendettement que connaissent les entreprises et les ménages, réduisant ainsi la capacité d'élargir l'espace budgétaire et l'espace d'action, en termes d'acceptabilité d'une quelconque évolution des prix à l'avenir.

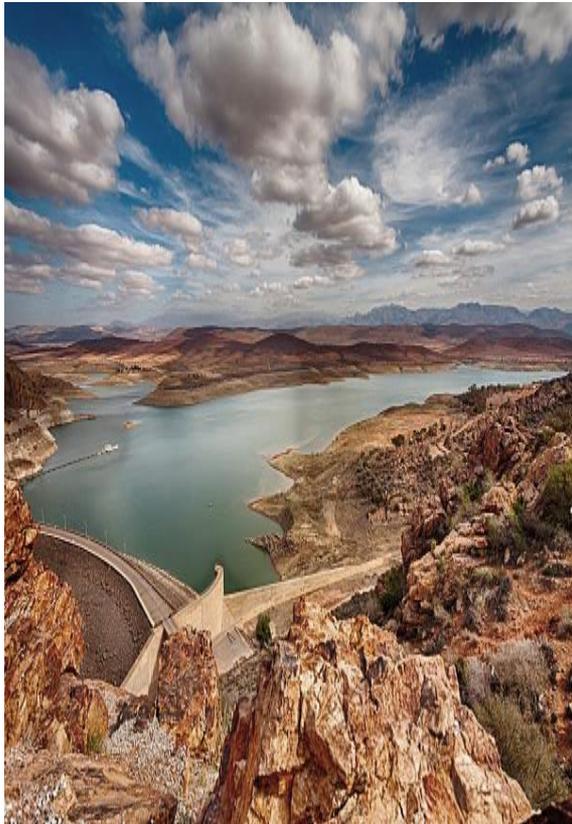


Les **points positifs dans ce contexte interne**, sont la forte attractivité expliquée par la stabilité du pays, par les infrastructures et la connectivité qu'il offre, et les opportunités importantes d'affaires dans de nouveaux secteurs ouvrant ainsi de nouvelles perspectives au pays.

Le Maroc constitue un hub, en ce sens qu'il devient presque incontournable pour entrer en Afrique et cela ouvre de nouvelles perspectives pour l'avenir du Maroc.

En résumé, ce contexte interne peut être présenté comme suit :

- Une référence au niveau national ;
- Une forte technicité et une notoriété d'expertise et de maîtrise du métier ;
- Une pépinière de hauts cadres au service du pays ;
- Une forte sollicitation pour contribuer au développement du pays ;
- Une dichotomie entre les ressources et la pénurie des RH ;
- La nécessité de renforcer la sûreté des infrastructures du pays ;
- L'obligation de diversification des modes d'approvisionnement en eau.



L'analyse du contexte tant interne qu'externe et les résultats de l'autodiagnostic effectué a permis au Ministère de cerner les enjeux majeurs qu'il doit affronter en matière de développement économique et humain. Il s'agit en l'occurrence de:

- La contribution à la mise en cohérence des politiques publiques ;
- L'efficacité et l'efficience administrative et de l'action publique;
- L'agilité et la résilience du MEE par la transformation, la recherche et développement et l'innovation ;
- La rationalisation dans l'utilisation des ressources ;
- La reconfiguration de l'Administration en vue d'une déconcentration effective ;
- La réorganisation des structures et des processus au service des métiers du MEE ;
- L'appropriation des aspects liés à la responsabilité sociétale ;
- La contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD).



PLAN STRATEGIQUE

04

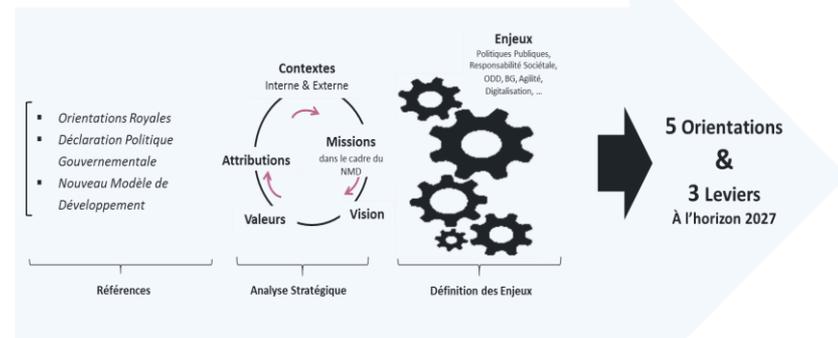
Approche Méthodologique

Pour définir son plan stratégique 2022-2027 de manière cohérente et pertinente, le Ministère a adopté la démarche suivante qui consiste à :

- Mener une mission d'autodiagnostic systémique et participatif visant le renforcement de sa culture managériale et l'amélioration de ses performances ;
- Effectuer une analyse stratégique en tenant compte des Hautes Orientations Royales, du Nouveau Modèle de Développement, de la Déclaration de la Politique Générale du Gouvernement, de la mission et des valeurs du Ministère, des contextes externe et interne dans lesquels il évolue ;
- Définir les principaux enjeux auxquels le Ministère est confronté ;
- Définir les grandes orientations et axes stratégiques, ainsi que les leviers et axes d'amélioration qui doivent permettre de relever les défis ;
- Décliner ces orientations et axes stratégiques en objectifs stratégiques et ces leviers et axes d'amélioration en objectifs d'amélioration, au niveau sectoriel et par entité.



Cette démarche est illustrée par le schéma suivant :



Autodiagnostic systémique et participatif

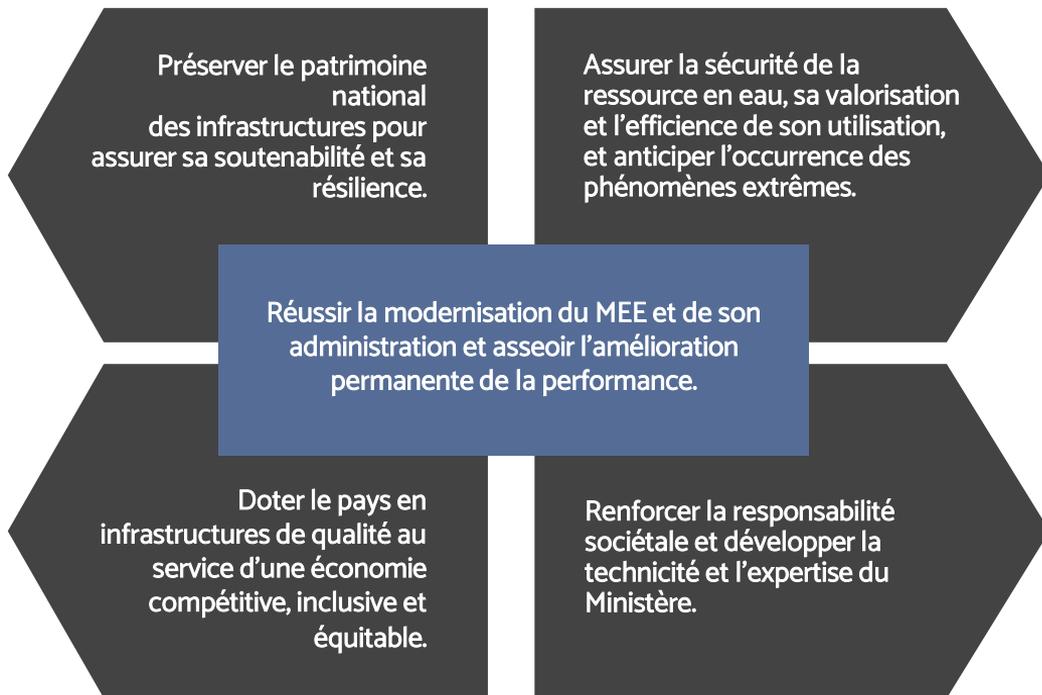
Vision

Etre un Ministère responsable et de référence au service du citoyen pour un territoire développé et résilient.

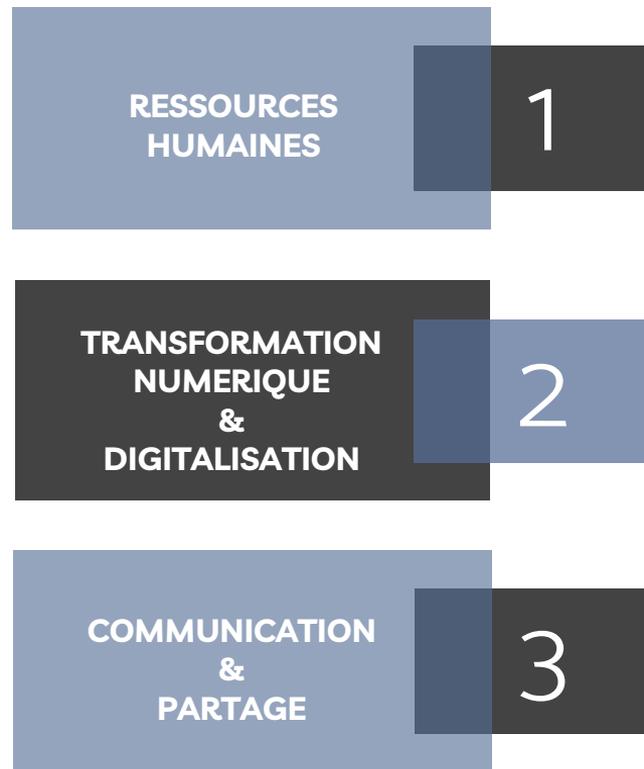
Orientations et Axes Stratégiques

Afin de répondre aux enjeux soulevés par l'analyse des contextes externe et interne, ainsi que de l'autodiagnostic systémique et participatif, **cinq orientations stratégiques** et **trois leviers** ont été identifiés couvrant de nombreux aspects liés au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale, à l'emploi, au développement humain, à la préservation du patrimoine national des infrastructures et aux réformes institutionnelles et administratives, avec leur traduction en **25 axes stratégiques** et **15 axes d'amélioration** comme suit :

5 orientations stratégiques



3 leviers d'amélioration



ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3

Doter le pays en infrastructures de qualité au service d'une économie compétitive, inclusive et équitable

- Développer des infrastructures routières, hydrauliques, portuaires, maritimes et météorologiques en quantité et de qualité à même d'assurer l'émergence économique.
- Assurer un rôle stratégique pour accompagner l'économie et le développement territorial équitable, inclusif et de cohésion sociale.
- Fournir des produits et des services de qualité pour les citoyens et pour l'entreprise au service d'un développement économique national.
- Favoriser l'intégration territoriale en partenariat avec les pouvoirs, élus locaux et les entreprises du territoire en concertation avec la population.
- Prévenir et maîtriser les risques de gestion, sociaux, financiers et économiques et se différencier par des outils innovants et responsables.



1

Préserver le patrimoine national des infrastructures pour assurer sa soutenabilité et sa résilience

- Entretien le patrimoine routier, hydraulique, portuaire, maritime et météorologique et assurer sa durabilité et la performance de son exploitation.
- Préserver le patrimoine routier, hydraulique, portuaire, maritime et météorologique, les adapter et optimiser leur usage au service de l'économie du pays par une démarche de responsabilité sociale.
- Elaborer des solutions audacieuses, coordonnées et efficaces aux niveaux national, régional et local.
- Développer, coordonner en interne et en externe et améliorer en permanence les processus de travail.
- Améliorer la gestion de la technologie, gérer le changement et l'innovation pour assurer l'agilité et la résilience du MEE.

2

Assurer la sécurité de la ressource en eau, sa valorisation et l'efficacité de son utilisation, et anticiper l'occurrence des phénomènes extrêmes

- Renforcer la planification et accélérer la mise en œuvre des stratégies nationales et des programmes de l'eau en concertation avec les parties prenantes.
- Assurer la mobilisation des ressources en eau à travers des solutions conventionnelles et non conventionnelles.
- Assurer la sécurité hydrique, encourager l'économie de l'eau et s'adapter aux changements climatiques pour la préservation de la ressource en eau.
- Identifier et mieux maîtriser les risques pour agir plus efficacement et mieux s'adapter aux nouveaux défis et dégager des opportunités d'innovation.
- Améliorer la concertation avec l'écosystème et s'appuyer davantage dans l'action sur le Partenariat Public Privé et le Partenariat Public Citoyen.

Renforcer la responsabilité sociétale et développer la technicité et l'expertise du Ministère

4

- Préserver et promouvoir l'expertise basée sur une forte technicité et une maîtrise des métiers du Ministère.
- Se positionner par l'exemplarité et le savoir-faire technologique pour être reconnu par l'écosystème et par les citoyens.
- Encourager l'innovation, assurer et renforcer la relation avec les entreprises et établissements de formation et de recherche.
- Mettre le citoyen et l'entreprise au cœur de l'action et des analyses à travers leur participation et l'appropriation des enjeux de responsabilité sociétale.
- Garantir l'acceptabilité sociale de l'activité et s'assurer d'une adhésion de la part des partenaires et des citoyens.

Réussir la modernisation du MEE et de son administration et assoir l'amélioration permanente de la performance

5

- Mettre en œuvre les actions d'amélioration de l'autodiagnostic et ajuster en permanence l'action pour faire face à la complexité croissante du secteur et de son environnement.
- Veiller à l'élaboration et à l'application des règles fondamentales et des normes pour un service de qualité orienté citoyens et entreprises.
- Adopter une nouvelle démarche et des approches managériales à la recherche de la performance à l'égard des résultats et de l'impact économique, social et durable.
- Clarifier les responsabilités, définir les processus et mettre en place des systèmes de traçabilité, des indicateurs d'évaluation et de progression.
- Instaurer des systèmes de contractualisation et formaliser des indicateurs partagés de performance et de résultats.

LEVIERS ET AXES D'AMELIORATION

1

RESSOURCES HUMAINES

- Accompagner les transformations administratives et organisationnelles par le renforcement et la modernisation des outils et méthodes GRH.
- Développer et gérer les compétences et les plans de carrières et encourager la recherche de l'excellence et de la technicité en intégrant la diversité et la politique du genre.
- Offrir des milieux de travail stimulants permettant l'autoapprentissage, la gestion du changement et l'évolution des modes de travail.
- Impliquer les collaborateurs via un management participatif par la confiance et favoriser la reconnaissance, la valorisation et la motivation.
- Renforcer la collaboration, la responsabilisation et instituer le dialogue avec les partenaires sociaux et avec la société civile.

2

TRANSFORMATION NUMERIQUE & DIGITALISATION

- Développer une vision et mettre en place une stratégie numérique claire basée sur la veille pour gagner en performance.
- Appuyer l'administration numérique et la simplification des procédures administratives et renforcer et encourager l'utilisation des NTIC dans la gestion et dans la collaboration.
- Faire de la Transformation Numérique un levier pour optimiser les processus, promouvoir la qualité des services rendus aux Citoyens et aux entreprises.
- Affronter les défis particuliers induits par la transformation numérique du ministère au service de l'écosystème et du Citoyen.
- Se doter d'un observatoire doté d'expertise et d'outils d'analyses rigoureuses de données, aidant à coordonner et rechercher des solutions aux problèmes communs à l'écosystème.

3

COMMUNICATION & PARTAGE

- Intégrer la communication institutionnelle à l'échelle nationale, régionale et locale pour la promotion de l'action et pour l'entretien de l'image du MEE .
- Adopter une communication interne incitant l'adhésion de tous à la vision, aux valeurs et aux projets de transformation et de changement.
- Valoriser les actions et les réalisations à plusieurs niveaux via des manifestations et des ateliers de sensibilisation et d'engagement.
- Développer des outils de communication et de partage avec les partenaires, élus, bailleurs de fonds, l'entreprise et la société civile.
- Gérer les connaissances et partager succès, échecs et expériences respectives dans la sagesse collective et la collaboration.



Déclinaison de la Stratégie au niveau Sectoriel



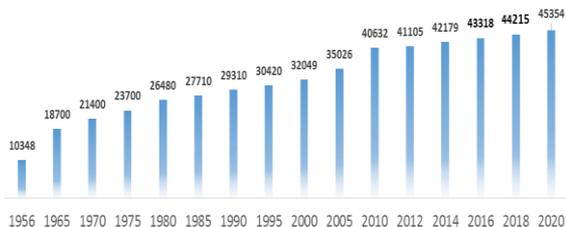
SECTEUR ROUTIER

Le réseau routier classé géré par le Ministère constitue un élément important pour le développement socio-économique du pays. En effet, il assure 90% des déplacements des personnes, 75% du flux de marchandises, et représente 6% du PIB national.

Ce réseau routier totalise actuellement 57 334 Km de routes classées, dont 45 354 km sont revêtus, 1 695 km de voies express, en plus de 1 800 km d'autoroutes. Ledit réseau classé est composé de 13 683 km de routes nationales, 9 813 km de routes régionales, et 21 858 km de routes provinciales.

Le Maroc dispose aussi d'un parc important des Ouvrages d'Arts composé de 15 713 unités.

EVOLUTION DU LINÉAIRE DU RÉSEAU REVÊTU



Malgré les progrès indéniables accomplis, et dans un contexte de contrainte budgétaire sévère, conduisant régulièrement à des arbitrages difficiles de priorisation et de programmation, le réseau routier souffre encore de plusieurs fragilités et discontinuités en termes de capacité, de niveau de service, d'équipements ou encore de couverture territoriale.

Avec la volonté du Maroc d'améliorer de manière significative et durable sa compétitivité, sa productivité et le lancement de plusieurs plans de développement sectoriels à haute valeur ajoutée sur l'économie nationale, il est devenu urgent de revoir, de manière globale et cohérente, l'ensemble de la stratégie nationale en matière d'infrastructures de transport et notamment en ce qui concerne le secteur routier.

Quant aux études stratégiques lancées par le Ministère, nous citons principalement :

Le Plan Routes 2035 : Le Ministère a mis en place, en 2013, le Plan Routes 2035 qui trace le cadre et les orientations en matière d'entretien, de modernisation et de développement du réseau routier national à l'horizon 2035. Ce Plan vise deux objectifs stratégiques :

- Un objectif relatif à la satisfaction des besoins pour lesquels les niveaux de service attendus (fluidité, sécurité, confort) sont liés aux caractéristiques des trafics et à leurs intensités;
- Et un objectif relatif à l'aménagement du territoire dans la mesure où le réseau routier constitue une armature de base au développement territorial.

Le Schéma National des Infrastructures Routières à l'horizon 2040 (SNIR 2040) qui vise la définition d'une stratégie opérationnelle globale d'aménagement d'infrastructures routières à l'horizon 2040 tenant compte de l'ensemble des stratégies sectorielles nationales.

Le but étant la déclinaison du Plan Route en actions et en plans quinquennaux détaillés, chiffrés et priorisés. Les axes à développer couvrent l'ensemble des besoins nécessaires à l'extension, à la modernisation et à la maintenance du réseau routier, notamment :

- La maintenance du réseau routier revêtu à l'horizon 2032;
- La modernisation du réseau routier classé à l'horizon 2040;
- La réhabilitation des ouvrages d'art à l'horizon 2040;
- La définition d'un schéma directeur autoroutier à l'horizon 2040;
- La définition d'un schéma directeur des voies express à l'horizon 2040.





Les objectifs stratégiques du secteur routier ont été élaborés conformément aux orientations et leviers stratégiques définis dans le présent plan stratégique du Ministère. Ils représentent la déclinaison de ces derniers pour assurer le développement durable du secteur routier. Ces objectifs sont présentés selon les axes ci-après :

1. Sauvegarde du patrimoine et modernisation du réseau routier

L'indicateur de mesure de l'état du réseau routier est celui relatif à l'état de surface qui varie selon quatre classes de dégradation, à savoir : Bon (A), Moyen (B), Dégradé (C) et très dégradé (D). Le réseau routier est actuellement à 62% de l'état A+B. L'objectif fixé est d'améliorer l'état A+B du réseau pour atteindre 66% à l'horizon 2027. Pour atteindre cet objectif, un linéaire de 1000 km sera entretenu annuellement.

Concernant les ouvrages d'arts, un objectif relatif à la réhabilitation de 250 Ouvrages d'Arts menaçant ruine a été fixé à l'horizon 2027.

La modernisation du réseau routier structurant constitue un levier dans l'effort d'accompagnement du développement économique du pays. Un programme annuel de modernisation de 200 km de routes est projeté à l'horizon de 2027.

2. Extension et adaptation du réseau routier

Afin d'accompagner le développement économique du Maroc, le réseau autoroutier atteindra 1965 Km, et le linéaire des voies express mises en service totalisera 2100 Km à l'horizon 2027.

Ce réseau d'autoroutes et de voies express offre un haut niveau de service pour les usagers de la route, et permet l'interconnexion efficace et fluide entre les grandes métropoles du pays et les chefs-lieux des régions du Maroc.

3. Réduction des disparités territoriales et sociales

Dans l'objectif d'atteindre les résultats escomptés du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS), lancé par SM le Roi en 2017, le Ministère poursuivra sa mobilisation et la mise en place de sa contribution financière au titre de ce programme et veillera à la programmation des opérations de réhabilitation des routes classées de proximité à faible trafic.

4. Amélioration de la sécurité routière

L'amélioration de la sécurité routière constitue une préoccupation du MEE. En effet, le Ministère veille en permanence à la suppression des points noirs et des zones d'accumulation des accidents de la circulation, ainsi que la programmation des opérations de signalisation horizontale, verticale, et de mise en place de dispositifs de sécurité.

5. Gestion efficace du secteur routier

Pour une gestion efficace du secteur routier, le Ministère entend améliorer le processus de réalisation des projets routiers dans sa globalité par :

- Le renforcement de la technicité des cadres et techniciens routiers ;
- La maîtrise de l'information par l'amélioration des Systèmes d'Information ;
- L'amélioration des outils de planification et de programmation des programmes et projets routiers ;
- L'élaboration de guides, procédures, et documents de travail ;
- Le renforcement du contrôle interne afin d'assurer la continuité de l'amélioration engagée
- Le renforcement de la communication autour des projets et programmes routiers.





Les objectifs stratégiques de la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) et des Agences des Bassins Hydrauliques (ABH) sur la période 2022-2027 trouvent leurs fondements dans les orientations stratégiques citées ci-haut et s'articulent autour d'une quarantaine d'objectifs couvrant essentiellement les volets suivants :

1. L'amélioration de la connaissance des ressources en eau

vu que la mesure et le réseau des mesures sont à la base de toute action d'évaluation, de gestion, de planification et de mobilisation des ressources en eau. La DGH prévoit d'une part, la mise en œuvre du projet de la certification de la mesure hydrologique et d'autre part, la mise en place d'un programme d'amélioration de l'état de connaissance des ressources en eaux souterraines et notamment, celles relatives aux nappes profondes.

2. Le renforcement de la planification de l'eau

à travers la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI) 20-27, l'adoption et l'approbation par décret des documents de planification, à savoir : le Plan National de l'Eau et les Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau pour les 10 ABH.

3. La poursuite de la mobilisation des eaux conventionnelles et non conventionnelles

à travers :

- La réalisation des projets prévus par le PNAEPI 20-27, à savoir : la poursuite des travaux de construction de 10 grands barrages et le lancement des travaux pour 10 autres pour atteindre, en 2027, une capacité de stockage de 23,3 Mm³ ;
- L'accompagnement du développement territorial par la construction de 4 barrages moyens et la contribution à la construction de 129 petits barrages sur la période 2022-2024 et la poursuite de cet effort jusqu'à 2027 ;

- Le recours au **dessalement d'eau de mer** constitue une composante essentielle de la politique de développement de l'offre dans le cadre des documents de planification, notamment le PNAEPI 20-27 et le projet du Plan National de l'Eau 20-50. En effet, plusieurs projets sont en cours de lancement ou de réalisation, à savoir :

- Le projet de Dakhla pour une capacité totale de 37 Mm³/an et qui servira pour la satisfaction des besoins d'AEP et d'irrigation ;
- Le projet de dessalement de Casablanca-Settat dont la première phase aura une capacité de 200 Mm³/an (fin 2026), qui atteindra 300 Mm³/an en deuxième phase et qui contribuera à la sécurisation en eau potable ainsi qu'à l'irrigation de 5000 ha à hauteur de 30 Mm³/an ;
- Le projet de dessalement d'El Jadida qui servira pour les besoins d'AEP de la ville d'El Jadida ainsi qu'aux besoins industriels de l'OCP ;
- Le projet de dessalement de Safi qui servira pour les besoins d'AEP de la ville de Safi ainsi qu'aux besoins industriels de l'OCP ;
- Le projet de dessalement de l'Oriental, d'une capacité de 250 Mm³/an, qui servira pour la sécurisation de l'AEP dans la zone de l'Oriental ainsi qu'à l'irrigation.
- D'autres sont programmés dans le moyen terme, à savoir : Guelmim, Tan Tan, Tiznit et Essaouira.

- La réutilisation de 100 Mm³ supplémentaire des eaux usées épurées pour l'arrosage des espaces verts et des golfs ;
- La réalisation de programmes intégrés de la recharge artificielle des nappes ;
- Le transfert de 500 à 800 Mm³ d'eau du bassin Sebou au bassin Bouregreg et du bassin Bouregreg au bassin Oum Er Rbia, ce qui permettra une gestion interconnectée flexible de l'eau entre les régions ;
- L'adaptation du stockage des barrages aux effets des changements climatiques ;
- La gestion de la demande (efficience hydrique, économie d'eau,...).



4. La préservation du patrimoine hydraulique

par l'engagement d'actions de maintenance, de réparation des barrages et la protection des retenues des barrages contre l'envasement à travers le suivi régulier et l'élaboration d'un programme de traitement des bassins versants en amont des barrages vulnérables à ce phénomène.

5. La préservation et la valorisation du domaine public hydraulique

par l'engagement à travers la poursuite de l'adoption des textes réglementaires et le renforcement des moyens de la police de l'eau.

6. La gestion durable et la préservation des ressources en eaux souterraines

à travers l'élaboration et l'opérationnalisation des contrats de gestion participative des nappes dans un cadre de partenariat public-citoyen et la mise en place de périmètre de sauvegarde et d'interdiction.



7. La gestion des risques liés à l'eau notamment, la sécheresse et les inondations par l'élaboration et l'opérationnalisation des plans de gestion de la pénurie d'eau, en cas de sécheresse, l'actualisation des atlas des zones inondables et des plans de prévention des risques d'inondations, le renforcement et l'amélioration de la prévision des crues à travers la publication régulière de bulletins de prévision. La DGH participera également à réduire les risques liés à l'eau à travers la réalisation des ouvrages de protection et l'aménagement des cours d'eau.

8. Pour la gestion du risque de pollution de l'eau, un programme national de dépollution de l'Oued Sebou sera réalisé et des programmes de dépollution domestique et industrielle seront mis en place en coordination avec les entités impliquées.

9. Le renforcement de la coordination et de la concertation avec tous les intervenants en vue d'une convergence intersectorielle en relation avec la gestion des ressources en eau à travers les réunions du Conseil des Bassins et des Commissions Provinciales de l'Eau.

10. L'exhaustivité du recouvrement des redevances des ABH et l'amélioration de leurs recettes.



Pour les trois leviers accompagnant le plan stratégique, la DGH entreprendra durant cette période :

- La mise à jour du référentiel des procédures générales, administratives et financière de la DGH réalisé en 2017 ;
- La mise en place des mécanismes et des moyens technologiques modernes et leur généralisation à tous les services pour faciliter l'accès aux usagers ;
- La mise en œuvre d'un programme de formation continue spécifique au métier de l'eau et de l'hydraulique sous la supervision des entités du ministère concernées.

Il est évident que la réussite de l'atteinte de ces objectifs stratégiques nécessite le renforcement des ressources humaines (aménagement temporaire des barrages, renforcement des capacités techniques et administratives des ressources humaines), la digitalisation et la modernisation des processus, la révision du statut des ABH et la révision de l'organisation de la DGH par la mise en place de deux entités (éventuellement division) dédiées au :

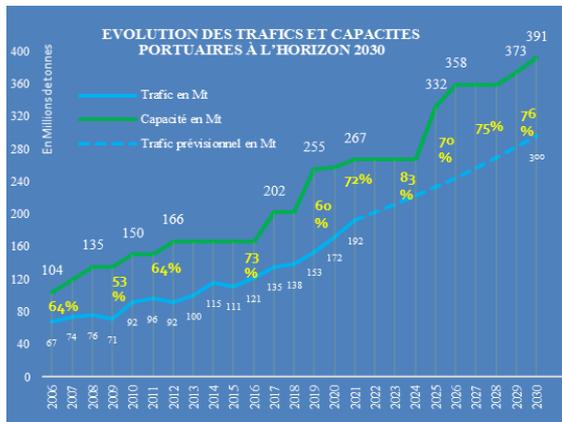
- « Système d'information sur l'eau » permettant l'installation des plateformes conviviales pour l'exploitation de l'information sur l'eau et, par conséquent, garantir une efficacité dans l'utilisation de l'information sur l'eau pour une gestion rationnelle de cette denrée ;
- « Domaine public hydraulique et législation » : Pour une meilleure gestion de ce domaine, le renforcement du rôle de la police de l'eau et l'achèvement de la publication des textes d'application de la loi 36-15 relative à l'eau et la loi 30-15 relative à la sécurité des barrages.





Le Maroc, doté de **3500 Km de côtes**, dispose de plusieurs potentiels (halieutique, aquacole, balnéaire, touristique, portuaire, nautique, etc.) lui permettant de faire de l'économie maritime un levier important du développement de l'économie nationale et de renforcer le positionnement du Royaume au niveau international.

Conscient du rôle prépondérant des ports dans les chaînes logistiques maritimes, le Maroc continue de déployer un effort important en matière de construction, d'extension et de mise à niveau des infrastructures portuaires. C'est dans cette perspective que s'inscrit la **stratégie nationale portuaire à l'horizon 2030** (SNP 2030), qui adopte une vision ambitieuse pour le développement harmonieux des ports tout en tenant compte des stratégies sectorielles et des politiques d'aménagement du territoire et de développement durable.



LA STRATÉGIE NATIONALE PORTUAIRE A L'HORIZON 2030

Avoir des ports performants, catalyseurs de la compétitivité de l'économie nationale, moteurs du développement régional du territoire et acteurs incontournables dans le positionnement du Maroc comme plateforme logistique du bassin méditerranéen.

Cette stratégie, se traduit par la réalisation de plusieurs projets qui visent le développement de la part de marché du Maroc dans le commerce international maritime, l'intégration du système portuaire dans le réseau de transport régional et le soutien de la compétitivité de l'activité économique. Dans cette perspective, deux grands projets structurants sont en cours de réalisation : le projet de Nador West Med sur la façade méditerranéenne et le nouveau port de Dakhla Atlantique sur la façade atlantique.

Ainsi, les objectifs stratégiques fixés pour ce secteur trouvent leurs assises dans les orientations stratégiques préconisées dans le présent plan stratégique du Ministère. Ils se présentent, par axe, comme suit :

1. Gouvernance du secteur portuaire

- Renforcer la gouvernance du secteur portuaire pour l'adapter aux enjeux nationaux et internationaux ;
- Décliner le Nouveau Modèle de développement dans le secteur portuaire ;
- Renforcer la régulation opérationnelle par les autorités portuaires et consolider la régulation stratégique du secteur, en alignement avec les orientations du NMD ;
- Accompagner le chantier de la régionalisation avancée, à travers notamment la mise en place d'une véritable dynamique d'échanges et de partenariat avec les régions ;
- Mettre en place un système de gouvernance territorial des projets liés à la réalisation et la gestion des infrastructures portuaires à caractère local et régional ;
- Contribuer au renforcement de l'arsenal juridique et réglementaire relatif au secteur portuaire ;
- Mettre en place des référentiels techniques pour la normalisation du secteur portuaire et du littoral, et la capitalisation sur le retour d'expérience ;
- Promouvoir des schémas institutionnels innovants pour la réalisation, la gestion et l'exploitation des infrastructures portuaires (Partenariat Public-Privé, Partenariat Public-Public ...) et favoriser le recours au régime de concession sous forme de BOT au sens de la loi 15-02 ;
- Assurer une veille stratégique dans le secteur portuaire ;
- Renforcer la coopération du Ministère avec les organisations et les instances internationales.

2. Développement, entretien et préservation du patrimoine portuaire et maritime

- Accompagner l'économie nationale et les stratégies sectorielles à travers le développement d'infrastructures portuaires de qualité, permettant notamment, d'assurer la sécurité des approvisionnements stratégiques du pays, et de saisir les opportunités géostratégiques internationales ;
- Veiller sur l'entretien et la préservation des ouvrages portuaires et du littoral pour assurer leur durabilité et leur résilience face au changement climatique.

3. Performance du secteur portuaire

- Hisser la performance des ports marocains pour assurer leurs rôles de levier incontournable dans la chaîne logistique ;
- Assurer un système de veille statistique autour de la performance portuaire, notamment à travers l'observatoire de la compétitivité des ports marocains ;
- Renforcer la digitalisation des processus métier et la dématérialisation des processus portuaires SMART PORT (Guichet Unique Portnet, Système de Gestion des Ouvrages Portuaires SGOP, ...);
- Promouvoir l'offre portuaire du Maroc à l'échelle nationale et internationale ;
- Contribuer de concert avec les acteurs concernés à l'amélioration de la connectivité terrestre des ports.

4. Préservation et valorisation du Domaine Public Maritime et Portuaire

- Faire du Domaine Public Maritime et portuaire un levier pour le développement des investissements à fort impact économique et social ;
- Conserver le Domaine public maritime et portuaire ;

A L'HORIZON 2035, LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DU MAROC, UN PATRIMOINE VALORISE DURABLEMENT

Légalement protégé

Opérationnellement bien géré

Economiquement rentable

Socialement équitable

Ecologiquement conservé

- Assurer une utilisation rationnelle et équitable du Domaine Public maritime et portuaire conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Elaborer les Schémas régionaux de valorisation du DPM en cohérence avec les orientations des Schémas régionaux du littoral ;
- Promouvoir le partenariat avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales (gestion des plages par les communes, Dynamisation des projets d'investissements avec les CRUI) ;
- Contribuer à la protection du littoral marocain contre les risques côtiers et assurer sa résilience face aux changements climatiques à travers la réalisation d'ouvrages de protection maritime ;
- Maîtriser la connaissance du Domaine public maritime ;
- Contribuer à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue, ainsi que la planification maritime spatiale.

5. Sûreté, sécurité et environnement

- Veiller sur la conformité permanente des ports aux normes et standards internationaux en matière de sûreté sécurité et environnement ;
- Réussir la transition énergétique et écologique des ports en les inscrivant dans le cadre des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable ;
- Promouvoir la certification des ports aux normes environnementales (Green Ports) ;
- Contribuer à la sécurité balnéaire à travers le balisage des plages ;
- Assurer la continuité de service des établissements de signalisation maritime.



La Direction Générale de la Météorologie (DGM) s'inscrit pleinement dans cette nouvelle dynamique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau pour établir un plan stratégique sectoriel en cohérence avec les nouvelles orientations et axes stratégiques annoncés ci-haut. Le plan sectoriel de la DGM constitue un outil de planification à la fois responsable et ambitieux. Il vise à soutenir un Maroc prêt à maîtriser les risques météorologiques et climatiques et s'inscrit dans le développement durable grâce aux meilleurs services météorologiques et climatiques que la DGM met à disposition des usagers.

Les produits et services météorologiques et climatiques à haute valeur ajoutée, sont essentiels pour renforcer la résilience des populations, supporter la croissance économique et protéger les personnes et les biens contre les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes. Les défis à relever par la DGM au cours des cinq prochaines années sont importants. L'atteinte des objectifs reposera à la fois sur le fruit d'une écoute attentive des besoins du Citoyen, une collaboration soutenue avec nos divers partenaires et sur l'apport d'un personnel mobilisé, engagé et compétent.



Les objectifs stratégiques majeurs du secteur de la météorologie en lien avec chaque orientation/axe stratégique du MEE sont les suivants :

1. Améliorer l'alerte et les prévisions météorologiques

La DGM met à la disposition de ses usagers des prévisions météorologiques à différentes échelles spatio-temporelles, à la fois d'intérêt général pour les citoyens et spécifiques répondant aux besoins particuliers de certains usagers.

Les prévisions météorologiques sont fournies selon trois niveaux, l'échelon national, régional et local, avec des prévisions adaptées aux différents secteurs d'activités socio-économiques.

Grâce à la prévision aéronautique, la DGM met à la disposition de la navigation aérienne une assistance météorologique pointue permettant de garantir la planification du trafic aérien, la sécurité au vol, au décollage et à l'atterrissage au niveau de la FIR Casablanca. Et grâce à la prévision maritime, la DGM fournit une assistance météorologique particulière aux activités maritimes sur la zone de responsabilité maritime marocaine.

Afin de contribuer à la sauvegarde des vies humaines et des biens contre la survenance des phénomènes météorologiques dangereux, un système de vigilance et d'alerte continue est mis en place en étroite collaboration avec les départements concernés par la gestion des risques naturels au niveau national. Le système de vigilance a pour objectif de souligner et de décrire en quatre couleurs, lorsque la situation météorologique est menaçante, les dangers des conditions atmosphériques et maritimes durant les prochaines 24 et 48 heures. Il fournit aussi des conseils de comportement adaptés, et sert d'outil pédagogique permettant une meilleure appréhension du risque météorologique par tous les publics concernés.

2. Fournir des services météorologiques et climatiques innovants et adaptés

Les informations météorologiques et climatologiques sont nécessaires pour suivre, accompagner et contribuer aux Objectifs de Développement Durable du pays. La Direction Générale de la Météorologie, à travers des solutions capables d'améliorer la qualité de vie des personnes a un rôle très important à jouer dans la réalisation des ODD. Ceci passe par la préparation d'une offre de services décisionnels, innovants et compétitifs aux différents secteurs stratégiques du Royaume comme l'énergie, l'eau, la santé et la production alimentaire.

3. Contribuer aux efforts nationaux de renforcement de la résilience et de l'adaptation aux risques climatiques

Le Maroc, en raison de sa position géographique, est parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique : rareté et raréfaction des ressources en eau, baisse de la production agricole, désertification, inondations et élévation du niveau de la mer, etc.

La DGM assure, certes, un rôle central en tant que fournisseur principal de l'information météorologique et climatique, mais elle devient, face à l'enjeu du changement climatique, un acteur incontournable dans l'élaboration de solutions et d'outils d'accompagnement et d'aide à la décision des politiques publiques de surveillance du climat et d'adaptation au changement climatique. Dans ce sens, la DGM s'attache à renforcer sa contribution aux efforts nationaux de renforcement de la résilience et de l'adaptation face aux risques climatiques.



4. Renforcer les systèmes d'observation météorologiques de la DGM

La DGM assure une veille météorologique permanente 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur l'ensemble du territoire. Elle s'appuie sur un réseau diversifié en surface et en altitude qui répond aux normes de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Des efforts considérables et permanents sont déployés pour sa densification et son renforcement. La DGM s'attache à poursuivre le renforcement de cette infrastructure technique des systèmes d'observation météorologique nécessaires à la conduite de ses activités opérationnelles et scientifiques.

5. Maintenir au meilleur niveau les systèmes d'information de la DGM

Les systèmes d'information de la DGM sont en évolution permanente comprenant les systèmes de calcul, les systèmes de sauvegarde et support d'information, les systèmes opérationnels (de commutation, de traitement, de visualisation et de diffusion, le parc informatique, les systèmes de virtualisation, le réseau informatique local et étendu, les systèmes de sécurité informatique et les systèmes de télécommunication).

Il est primordial de maintenir à haut niveau cette infrastructure surtout dans un contexte où les technologies de l'information sont en pleine évolution. Le premier pas est déjà franchi par la DGM en rénovant son système de calcul et en adaptant ses différentes chaînes de modèles numériques atmosphériques, climatiques et de circulation marine. La puissance de calcul actuelle d'un million de Milliards d'opérations arithmétiques par seconde permet, entre autres, la mise à disposition des prévisionnistes des sorties des modèles numériques de haute résolution spatiale (1Km) en temps voulu.

6. Consacrer la DGM comme la référence nationale en matière de données et d'informations météorologiques et climatiques

La consécration de la DGM en tant que référence nationale en matière de données et d'informations météorologiques et climatiques est une reconnaissance de son rôle majeur dans l'assurance qualité d'une information météorologique et climatique fiable et des efforts déployés en matière d'étalonnage et de calibration des instruments de mesure et de respect des normes et standards des instances internationales (OMM, OACI, COI,...). La DGM veille, à cet effet, à mettre à jour sa politique de données et de faire valoir les exigences normatives en matière d'observation, de traitement et de codage de l'information météorologie et climatique.

7. Valoriser les activités de recherche et de développement dans les domaines de la météorologie, du climat et des sciences connexes et encourager l'innovation à la DGM

Les activités de Recherche et Développement (R&D) revêtent un caractère primordial à la DGM. Elles se trouvent en amont de plusieurs activités opérationnelles et de production. Elles constituent aussi un levier pour le développement des compétences et pour le rayonnement international du pays dans le domaine de la météorologie et ses dérivées. Le rôle de la R&D à la DGM est de développer des outils d'aide à la décision et tout outil ou application en relation avec la météorologie, en réponse aux besoins internes et externes ou par anticipation sur des besoins futurs. Toutes ces activités sont alimentées par une veille scientifique et technique, réalisée de façon continue, en partenariat avec de grands organismes nationaux et internationaux.



Prévision immédiate, prévision numérique, prévision saisonnière, changements climatiques, modification artificielle du temps, agrométéorologie, hydrométéorologie, biométéorologie et environnement sont autant d'axes de recherche et de développement auxquels la DGM accorde un intérêt particulier et veille ainsi à l'amélioration continue des prestations météorologiques et à la conception et le développement de produits adaptés aux nouvelles attentes de ses usagers. Dans ce sens, la DGM s'organise en impliquant son personnel dans le processus d'innovation, en favorisant la transversalité et en s'appuyant, à titre d'exemple, sur l'organisation de hackathons/Concours sur des thématiques identifiées permettant l'émergence d'idées de services nouveaux.

8. Elargir l'étendue des interventions du programme ALGhait

Au Maroc, le Programme AL-GHAIT est initié, sous les Hautes Directives Royales de Sa majesté Feu Hassan II, suite à la sécheresse [1979-1983]. Ce programme a pour objectif l'augmentation du taux des précipitations sur les régions présentant des conditions météorologiques favorables à l'insémination des nuages durant la période s'étalant de Novembre à Avril. La DGM met en œuvre tous les outils techniques et scientifiques et joue un rôle très important dans la prise de décision pour l'insémination des nuages, ainsi que la réalisation des études et des rapports scientifiques. Le taux d'augmentation des précipitations par l'insémination des nuages au Maroc atteint 14 à 17 %, ce qui représente un rapport coût/bénéfice de 3,37 pour un taux d'augmentation de 10%. Au vu de ces résultats, l'extension temporaire et géographique du Programme Al Ghait, ainsi que le renforcement des moyens actuels par d'autres technologies scientifiques utilisées à l'échelle mondiale est aujourd'hui un objectif majeur.



9. Renforcer le partenariat avec les universités et les organismes de recherche nationaux et internationaux

La DGM s'attachera à entretenir et à s'ouvrir à des partenariats diversifiés avec les universités et les organismes de recherche nationaux et internationaux dans le domaine de la météorologie, du climat et des sciences connexes, afin de mutualiser les moyens et de croiser compétences et retours d'expérience.

10. Renforcer l'écoute des citoyens et des entreprises

L'évolution et la modernisation de l'offre de produits et services de la DGM se nourrissent des besoins exprimés par ses usagers. Pour y parvenir, la Direction renforcera encore plus ses processus actuels d'écoute des secteurs météo sensibles mais, également, du citoyen via plusieurs dispositifs, tant au niveau national, régional que local.

11. Entretenir le système de management de la qualité de la DGM et renforcer le management par l'excellence

Dans le cadre de sa politique qualité, la DGM veillera à conduire les évolutions de son système de Management de la Qualité (SMQ) nécessaires pour permettre le maintien de sa certification ISO 9001, et assurera la pérennisation de son dispositif d'audit interne.

Par ailleurs, et pour faire face aux enjeux émergents et au contexte scientifique, technologique, socio-économique et politique en perpétuel évolution et pour accroître ses performances, le recours à l'excellence organisationnelle est un choix stratégique fort intéressant pour la DGM.

Les Modèles d'Excellence s'appuient sur le principe selon lequel des résultats excellents dans les domaines de la performance, des clients, des collaborateurs et de la collectivité sont obtenus grâce au leadership, qui maîtrise la stratégie et la politique mise en œuvre via le personnel, les partenaires, les ressources et les processus.

L'engagement dans ce processus permettra à la DGM d'accomplir sa mission et de concrétiser sa vision 2030 et d'évoluer vers l'excellence.

12. Renforcer le management des risques

Le management des risques mis en œuvre à la DGM offre la possibilité d'apporter une réponse efficace aux risques et aux opportunités auxquelles elle fait face, renforçant ainsi sa capacité de création de la valeur et d'atteinte des objectifs. La DGM veille au renforcement de son dispositif de management des risques et de ses compétences en matière d'analyse et de maîtrise afin de faire face à l'émergence des risques de plus en plus nombreux et diversifiés.

13. Renforcer la coopération internationale et conforter le rayonnement de la DGM

La DGM poursuivra sa politique de positionnement à l'échelle internationale en renforçant la coopération internationale et le partenariat avec les organismes internationaux œuvrant dans le domaine de la météorologie et des sciences connexes, en développant la coopération avec l'Afrique et en renforçant le poids des Centres Régionaux de l'OMM pour l'Afrique abrités par la Direction.

14. Promouvoir le Partenariat Public Privé

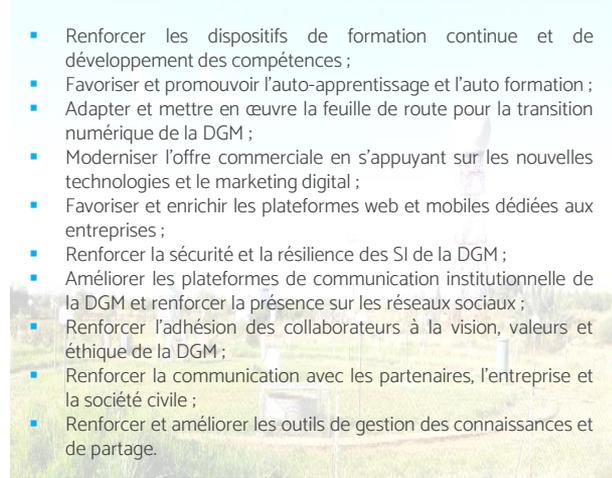
Les partenariats et la collaboration avec le secteur privé et le milieu universitaire ont le potentiel d'accélérer les améliorations à chaque étape de la chaîne des valeurs dans le domaine de la météorologie. Généralement, le secteur privé peut intervenir et fournir des observations aux produits météorologiques et climatiques conçus sur mesure. La durabilité des infrastructures de base est un domaine où les opportunités découlant de partenariats plus solides peuvent être particulièrement bénéfiques pour la DGM.

Avec les progrès scientifiques et technologiques en cours, le développement des partenariats entre la DGM et la communauté de la recherche aux niveaux national et international est plus crucial que jamais. Ils sont particulièrement importants pour accélérer le transfert des acquis scientifiques et technologiques dans les pratiques opérationnelles.

La DGM doit adopter le concept de co-conception et de co-développement pour permettre un flux d'innovation tout au long de la chaîne des valeurs, résultant en de meilleurs services pour les sociétés. Les perspectives sont donc très élevées pour l'engagement privé. Un partenariat solide est à construire entre la DGM et des partenaires privés dans les cinq années à venir.

Pour les trois leviers qui accompagnent le plan stratégique du Ministère, la DGM a planifié, pour la période 2022-2027, les axes d'amélioration suivants :

- Renforcer les dispositifs de formation continue et de développement des compétences ;
- Favoriser et promouvoir l'auto-apprentissage et l'auto formation ;
- Adapter et mettre en œuvre la feuille de route pour la transition numérique de la DGM ;
- Moderniser l'offre commerciale en s'appuyant sur les nouvelles technologies et le marketing digital ;
- Favoriser et enrichir les plateformes web et mobiles dédiées aux entreprises ;
- Renforcer la sécurité et la résilience des SI de la DGM ;
- Améliorer les plateformes de communication institutionnelle de la DGM et renforcer la présence sur les réseaux sociaux ;
- Renforcer l'adhésion des collaborateurs à la vision, valeurs et éthique de la DGM ;
- Renforcer la communication avec les partenaires, l'entreprise et la société civile ;
- Renforcer et améliorer les outils de gestion des connaissances et de partage.





Les objectifs stratégiques de la Direction des Affaires Techniques et des Relations avec la Profession (DATRP) s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques présentées, ci-haut, et se présentent par axes d'intervention, comme suit :

1. Organisation de la profession du BTP

Le secteur du BTP est l'un des leviers stratégiques pour le développement de l'économie nationale et un acteur incontournable pour la mise en œuvre des stratégies sectorielles qui ont une forte composante infrastructure. Il est, d'une part, une source importante de création d'emplois, et d'autre part, un secteur qui crée de la richesse.

De ce fait, l'organisation, la structuration et le développement du secteur reste un souci permanent du MEE. Aussi, la DATRP s'engage, pour la période 2022-2027, à :

- Améliorer la gouvernance de la Commande Publique par la refonte du décret de passation des marchés publics et du CCAG-EMO et l'amendement du CCAG-T, ainsi que la revue du système de révision des prix des marchés publics ;
- Mettre en place un référentiel des prix du Conseil et d'Ingénierie et étendre le référentiel actuel des prix des travaux au secteur hydraulique ;
- Améliorer les systèmes organisant les professions du secteur BTP en vue de les rendre plus performants par l'unification et la généralisation du système de qualification et classification des entreprises (Q/CL) de BTP, la refonte globale du système d'agrément des BET et du système de Qualification et Classification des laboratoires de BTP ;

- Procéder à la dématérialisation des systèmes de Q/CL des entreprises et laboratoires de BTP et du système d'agrément des BET et l'opérationnalisation de l'Observatoire du BTP.

2. Normalisation et réglementation technique

Dans l'objectif de réaliser des infrastructures de base pérennes, de qualité, avec des matériaux de construction répondant aux spécifications et normes adaptées à notre environnement, la DATRP poursuivra, pour la période 2022-2027, le renforcement de l'arsenal normatif marocain dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'eau en produisant, chaque année, des normes marocaines dans le cadre des commissions techniques présidées par le MEE qui répondent aux besoins exprimés par la Profession et les donneurs d'ordre.

En outre, la DATRP procède à la vérification de la référence aux normes marocaines en vigueur dans les cahiers de charge lancés par le MEE.





3. Gestion des risques et contribution au développement durable

Durant les prochaines années, les changements climatiques et les phénomènes extrêmes vont se développer. Le Maroc va se retrouver avec des périodes d'inondations et des périodes de sécheresse. Assurer la continuité des services rendus par les infrastructures de base est une priorité pour le Ministère. Il y a donc un besoin d'identifier les risques contre lesquels nous devons agir et nous prémunir. C'est ainsi que la DATRP compte, durant la période 2022-2027 :

- Maîtriser les risques et renforcer les dispositifs de prévention par la mise en place d'une cartographie des risques naturels affectant les infrastructures de base, la synthèse et analyse des documents relatifs à la gestion des risques et le diagnostic des systèmes de mesure, d'observation et d'alerte pour la prévention des risques relevant du MEE ;
- Renforcer la gestion des crises par l'opérationnalisation et le développement du Centre de Veille et de Coordination des Risques (CVC) du MEE.



De par sa responsabilité sociétale, le MEE se doit de contribuer au développement durable, en veillant à une participation active dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de développement durable (SNDD) et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ainsi, durant la période 2022-2027, la DATRP, en tant que point focal du Ministère pour le développement Durable, continuera à assurer la coordination pour :

- Intégrer les actions portées par le MEE dans la SNDD révisée;
- Rapporter l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces actions via la plateforme dédiée à la SNDD ;
- Contribuer à l'atteinte des ODD, dont le MEE est partie prenante ;
- Etablir un rapport annuel de la contribution du MEE pour l'atteinte des ODD.



4. Bonne gouvernance et simplification des procédures

Dans le cadre de la bonne gouvernance, le MEE a pour mission principale la construction des infrastructures de qualité et pérenne. Or, à la suite de la réalisation de certaines infrastructures, des dégradations importantes apparaissent parfois même, dès leur achèvement. Pour pallier à ces dysfonctionnements, il est important d'en relever les causes afin de les éviter lors de la construction des infrastructures futures. Dans ce sens, la DATRP prévoit de développer l'audit technique sur les chantiers lancés par le MEE contribuant ainsi à promouvoir la technicité au sein de notre Ministère.

Aussi, et suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la simplification des procédures administratives, la DATRP poursuivra le chantier de la simplification des procédures et des actes administratifs relevant des compétences du MEE conformément aux exigences de cette loi (36 actes) et l'actualisation des manuels de procédures des directions centrales en tenant compte de la nouvelle organisation du MEE.





Le Ministère réalise, à travers l'Agence Nationale des Equipements Publics (ANEP), une mission de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) des projets de construction d'équipements publics qui sont confiés, à l'ANEP, dans le cadre de conventions par les administrations publiques, les collectivités territoriales, les entreprises et établissements publics, les personnes morales de droit public ou privé et toutes instances reconnues d'utilité publique.

1. Positionnement de l'ANEP dans le secteur de la MOD

L'intervention de l'ANEP s'inscrit dans le cadre de l'action gouvernementale visant à mettre en avant la rationalisation et l'optimisation des structures administratives en charge de la MOD comme principe de bonne gouvernance permettant d'éviter la multiplicité et les chevauchements d'attributions entre les différents acteurs.

Elle représente l'alternative qui permet de mettre à la disposition des Maîtres d'Ouvrages Publics une expertise technique reconnue et de les soulager du fardeau de la construction et de la maintenance des édifices publics tout en leur permettant de se focaliser sur leurs activités cœur de métier.

Ainsi, l'ANEP se positionne comme étant le bras armé du Ministère en matière de construction des équipements publics et de valorisation du patrimoine bâti de l'Etat dans les meilleures conditions de coût, de délai et de qualité.

2. Axes d'intervention de l'ANEP

Les axes d'intervention dévolus à l'ANEP dans le cadre de la mission de MOD se présentent comme suit :

Sur le plan stratégique

- Promouvoir l'utilisation des matériaux locaux ;
- Renforcer les compétences liées au domaine d'intervention de l'Agence ;
- Faire des propositions de normes techniques relatives au secteur des Equipements Publics ;
- Formuler des avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires régissant le secteur ;
- Participer au développement de l'expertise dans le domaine bâtiment ;
- Contribuer à l'encouragement et au soutien de la recherche scientifique et technique liée au domaine du BTP dans le respect des exigences environnementales.



Sur le plan opérationnel

- Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets d'Equipements Publics confiés à l'Agence ;
- Gérer le patrimoine d'Equipements Publics pour les Maîtres d'Ouvrages qui en font la demande.





RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

De nos jours, la gestion des **ressources humaines** renvoie à un ensemble d'activités lui permettant de disposer des ressources humaines correspondant à ses besoins, en termes de quantité et de qualité. Il s'agit de disposer d'effectifs suffisants et en permanence, de personnes compétentes et motivées pour effectuer le travail nécessaire en les mettant en situation de valoriser leurs talents avec un niveau élevé de performance.

En effet, la gestion des ressources humaines est passée d'une simple gestion du personnel à une véritable gestion stratégique des ressources humaines basée sur l'usage d'outils de développement RH.

A l'instar de toute organisation qui se veut moderne, le MEE compte construire sa nouvelle stratégie RH à l'horizon 2027, portée principalement par la DRH qui se veut être le partenaire de la stratégie du MEE au quotidien, à même de supporter les secteurs métiers dans la réalisation de leurs objectifs. Cette stratégie RH repose sur quatre missions essentielles :

1. Construire une organisation optimisée en terme de structures et de définitions des rôles (niveau central/niveau déconcentré);
2. Mobiliser et fidéliser les ressources humaines en activité, à travers la mise en place, entre autres, de systèmes de motivation adéquats, de bonnes conditions de travail, des perspectives d'évolution de carrières attractives, etc.;
3. Gérer et accompagner le changement, la DRH « maître d'œuvre » des politiques de formation et de développement des compétences, aspire doter le MEE des compétences requises car les compétences d'aujourd'hui seront vraisemblablement obsolètes demain : Le recrutement, la formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le développement d'un Système d'Information Ressources Humaines (SIRH), la gestion des connaissances, sont autant d'instruments et de moyens utilisables pour réaliser la transformation nécessaire des qualifications du capital humain au sein du MEE;
4. Contribuer à la régulation de l'action du Ministère : les dysfonctionnements, les menaces de l'environnement constituant de plus en plus, le mode normal de fonctionnement des organisations que tous les managers RH doivent cependant endogénéiser et maîtriser pour éviter que leur expression n'impacte la performance du MEE. Ils doivent aussi en contrôler les effets externes sur l'écosystème et l'entourage immédiat, ce qui implique certainement la « responsabilité sociale » du Ministère.

Eu égard aux orientations et axes stratégiques préconisés dans le présent plan stratégique, la DRH a arrêté une panoplie d'objectifs stratégiques qu'elle propose pour soutenir l'action des secteurs métiers du MEE, et dont le détail est présenté au niveau des annexes. Ces objectifs se présentent comme suit :

- Instaurer un cadre stratégique pour repositionner la technicité, l'expertise et la maîtrise des métiers au sein du MEE;
- Créer une dynamique d'innovation et de recherche appliquée en partenariat avec l'écosystème du MEE;
- Renforcer et pérenniser le dialogue avec les partenaires sociaux dans un climat de confiance mutuelle;
- Mettre en œuvre le système de motivation et de gestion de la carrière par la reconnaissance de la performance individuelle et collective;
- Moderniser les outils et méthodes de GRH et accompagner les transformations organisationnelles du MEE;
- Renforcer les valeurs et l'éthique au niveau du MEE;
- Renforcer les capacités des entités du Ministère en effectifs et en compétences;
- Améliorer la performance du dispositif du développement des compétences;
- Développer un système de gestion des connaissances (KM) au sein du Ministère;
- Développer la E-GRH et d'aide à la prise de décision pour améliorer la qualité des services RH rendus aux usagers.





Sur un autre registre et pour le **volet Formation**, les objectifs stratégiques, que l'Ecole Hassania des Travaux Publics (EHTP) s'est assignés en tenant compte des orientations et axes stratégiques du Ministère, se présentent, selon ses différents axes d'intervention, comme suit :

1. Formation Initiale

- Mettre en place une offre de formation d'ingénieur d'excellence, alignée avec les besoins du marché de travail et les enjeux du développement national.

2. Formation continue

- Redynamiser la formation continue dans les domaines d'excellence de l'école ;
- Renforcer le positionnement international de l'école à travers des partenariats africains de co-branding et une structure adaptée à un environnement concurrentiel.

3. Recherche, Innovation et Expertise

- Faire de la recherche et de l'innovation un levier de positionnement dans l'écosystème BTP et un catalyseur de l'amélioration des offres de formation.

4. Vie à l'école

- Créer un environnement de qualité et une culture d'ouverture qui favorisent le développement et l'épanouissement de la communauté EHTP.

En outre, l'EHTP s'est fixé également des objectifs d'amélioration transverses, et dont on peut citer :

- Renforcer la gouvernance, adapter le cadre réglementaire et s'ouvrir davantage sur l'extérieur ;
- Renforcer le capital humain et améliorer l'attractivité de l'école en alignement avec les ambitions d'excellence ;
- Moderniser et digitaliser les processus et système de gestion de l'école et introduire une démarche de certification/qualité ;
- Moderniser l'infrastructure et les équipements de l'école en alignement aux standards de qualité.





Au cours des dernières années, le développement du digital a pris de plus en plus d'importance, et ce à travers les multiples initiatives ou orientations de l'Etat marocain. En effet, quatre axes de la déclaration gouvernementale traitent de la transformation digitale.

Par ailleurs, le Nouveau Modèle de Développement a placé le Numérique au rang de premier levier à même d'assurer la transformation rapide pour l'amorçage du NMD et pour accompagner sa mise en œuvre. En outre, notre pays s'est doté d'une vision nationale pour le développement du digital sous forme d'Orientations Générales pour le Développement du Digital au Maroc à l'horizon 2025.

Et enfin, les orientations stratégiques du Ministère pour la vision 2022-2027 ont identifié le digital parmi les trois leviers de mise en œuvre de cette stratégie, à même d'induire une réelle transformation du Ministère à travers le remodelage de son business model, le re-engineering des processus permettant d'interagir avec son écosystème (usagers, investisseurs, entreprises, fournisseurs, etc.), et à travers son capital humain adoptant l'innovation comme leitmotiv pour un Ministère apprenant, agile et référent en la matière.

Dès lors, la transition numérique permet aussi de valoriser le capital « données », par sa collecte continue, son stockage, son analyse au travers d'outils permettant de traduire les données en informations, favorisant une prise de décision éclairée à tous les niveaux. Cette transition est appelée à aller au-delà de la simple adoption ou usage des technologies, pour constituer une spirale d'amélioration permanente.

Enfin, la conformité aux lois et règlements qui régissent la transformation digitale est à observer. L'on cite notamment :

- La loi n°55-19 visant la simplification des procédures administratives et formalités administratives ;

- La loi n°05-20 relative à la cybersécurité ;
- La loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- La loi n° 69-99 relative aux archives, qui traite particulièrement de l'organisation, de la préservation, ainsi que de la conservation des archives publiques.

Ainsi, les objectifs stratégiques de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) s'articulent autour des axes suivants :

1. Appui à l'excellence opérationnelle du Ministère

L'extension de la couverture fonctionnelle du SI support et des SI sectoriels et la généralisation de l'utilisation des solutions de collaboration permettront d'optimiser la productivité des entités du Ministère, de booster leur performance, et par là même d'assurer l'excellence opérationnelle des services du Ministère.

2. Généralisation des e-services pour enrichir l'offre en matière de services dématérialisés

Ayant déjà développé un bouquet de services en ligne offerts aux usagers, le Ministère ambitionne à travers cette stratégie de généraliser les e-services pour couvrir toutes les prestations administratives offertes par le Ministère, après les avoir passées au crible de la simplification conformément à la réglementation en vigueur. L'ambition étant de faire du numérique le mode d'accès et d'interaction privilégié entre le Ministère et son environnement par le biais d'un patrimoine SI et digital sécurisé et hautement disponible.



3. Développement et valorisation du capital « données » au service d'une décision éclairée à tous les niveaux

La donnée constitue aujourd'hui un réel capital à constituer et valoriser, tout en assurant sa gouvernance à tous les niveaux. Il s'agit de normaliser, de consolider et de développer les référentiels « données » des multiples domaines que gère le Ministère, dont principalement le référentiel des infrastructures, des ressources en eau, du foncier, etc. Ce patrimoine data ainsi organisé constitue le socle de précieux outils d'aide à la décision managériale et technique, ainsi qu'un intrant primordial pour ouvrir le champ du possible au recours aux technologies avancées d'intelligence artificielle et prédictive, qui exigent la disponibilité d'un patrimoine « données » fiable et exhaustif spatialement et temporellement.

Une autre dimension à cet axe stratégique est la mise en place d'une solution GED avancée pour la gestion des archives, en passant par la contribution à l'organisation des archives physiques du Ministère.

4. Facilitation de l'innovation et recours aux technologies nouvelles pour supporter les secteurs du Ministère

Il s'agit de contribuer à l'éclosion, à la stimulation et au pilotage de l'innovation au sein de toutes les entités du Ministère. Le recours aux technologies nouvelles peut aussi constituer un véritable levier d'amélioration continue de la performance, ainsi que des services offerts aux usagers.

Enfin, pour soutenir son ambition en termes de transformation digitale, le Ministère a renforcé les prérogatives de la DSIN au sein de l'organisation en vigueur depuis Janvier 2022 en lui attribuant des missions fédératrices en termes de transition numérique.



Conformément aux orientations stratégiques de notre Ministère, la Direction des Affaires Administratives et Juridiques (DAAJ) a identifié des objectifs stratégiques pour la période 2022-2027 qui visent le développement et l'amélioration des champs d'activité de cette direction fonctionnelle, et ce comme suit :

1. Protection du domaine public de l'Etat et contrôle de sa gestion

- Continuer à mettre en œuvre la politique visant la protection du domaine public de l'Etat et veiller à sa sauvegarde et au contrôle de sa gestion ;
- Assurer la gestion des biens fonciers du Ministère ;
- Accompagner les entités du MEE pour la mobilisation du foncier pour les projets du Ministère ;
- Accompagner les entités du MEE pour l'assainissement des arriérés des dossiers de l'expropriation.

2. Gestion des carrières BTP

- Augmenter les recettes du Fonds Spécial Routier en procédant à la refonte du système de taxation des carrières ;
- Contribuer à l'approvisionnement des chantiers BTP en matériaux de construction et à la restructuration de ce secteur par la réalisation et la mise en œuvre des schémas régionaux de gestion des carrières pour toutes les régions à l'horizon 2027 ;
- Améliorer le suivi et le contrôle du secteur des carrières (BTP), en mobilisant tous les intervenants dans ce domaine (commissions provinciales et nationale, police des carrières (BTP), carriéristes (BTP), ...);
- Accompagner les carriéristes (BTP) et vulgariser le nouveau cadre juridique.



3. Volet Contentieux

- Refonte de la loi sur l'expropriation;
- Renforcer la prévention et la veille juridique sur l'ensemble des affaires du contentieux concernant le Ministère de l'Equipeement et de l'Eau ;
- Assurer une défense efficace des intérêts du Ministère devant les juridictions ;
- Accompagner et encadrer les entités territoriales du Ministère dans la gestion des affaires du contentieux ;
- Assurer l'exécution des jugements définitifs.

4. Volet législatif

- Renforcer l'efficacité des entités du Ministère pour la préparation des textes législatifs et réglementaires ;
- Veiller à la conformité juridique des conventions que le Ministère compte conclure ;
- Assurer la veille juridique au niveau du MEE;
- Suivre la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Déconcentration Administrative du Ministère.

5. Volet Moyens généraux

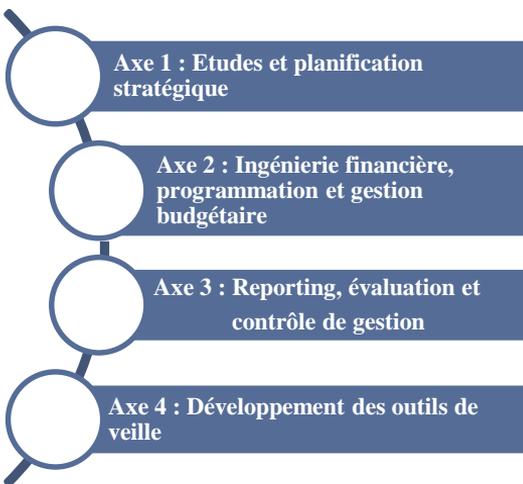
- Moderniser les méthodes et procédés de gestion des moyens généraux du Ministère.





La Direction de la Stratégie et du Financement (DSF), en tant qu'entité fonctionnelle au sein du Ministère, poursuit ses efforts consentis en matière d'assistance à l'ensemble des structures sectorielles et des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) notamment, dans les processus de planification stratégique, de programmation budgétaire et de suivi, de gestion et d'évaluation de leurs stratégies et programmes.

A ce titre, et dans l'objectif de décliner les orientations et axes stratégiques du Ministère prévus dans le cadre de son présent plan stratégique pour la période 2022-2027, la DSF, à travers ses attributions, s'est assignée des objectifs stratégiques qui s'articulent autour des axes suivants :



Ces objectifs stratégiques en relation avec les axes décrits, ci-dessus, se présentent comme suit :

- Améliorer la mise en œuvre et la revue des stratégies et des Plans ;
- Contribuer au développement de mécanismes d'aide à la prise de décision stratégique dans les secteurs de l'Équipement et de l'Eau ;
- Renforcer davantage la coordination interne et externe du Ministère ;
- Renforcer le positionnement du MEE au niveau des différentes instances de coordination et de suivi de la mise en œuvre des schémas directeurs ;
- Améliorer la veille stratégique du Ministère et développer des stratégies anticipatives à travers la collecte, l'exploitation et le traitement de l'information ;
- Mettre en place un système de mesure de la perception du MEE par les bénéficiaires et les citoyens et par le personnel ;
- Accompagner les structures du Ministère dans l'élaboration et la concrétisation des projets de partenariat stratégique ;

- Développer et mettre en œuvre un système de gestion de la planification budgétaire ;
- Veiller à la régionalisation des budgets conformément à la nouvelle Loi organique des lois de Finances (La LOLF) ;
- Développer la contractualisation avec les régions ;
- Coordonner la définition et le suivi de la mise en œuvre d'un cycle d'évaluation de l'impact socio-économique et environnemental des grands projets du Ministère ;
- Assurer le suivi et le reporting de la mise en œuvre des recommandations issues des études d'impact réalisées ;
- Renforcer la post-évaluation des projets et programmes du Ministère ;
- Animer le dispositif de gouvernance du ministère ;
- Assurer un suivi régulier avec les instances de contrôle, à savoir : la Cour des Comptes, l'IGF et la DEPP ;
- Mettre en place le contrôle de gestion au sein du Ministère ;
- Améliorer le pilotage du dispositif de gouvernance des EEP sous la tutelle du Ministère, conformément à la réglementation en vigueur et au Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des EEP ;
- Faciliter l'accès à l'information aux différents acteurs institutionnels, économiques et aux citoyens, avec des supports innovants ;
- Intensifier les échanges d'information et de communication ;
- Capitaliser sur les succès, les échecs et les nouvelles expériences sur le volet budgétaire.





Depuis sa création en 1982, sous forme d'association, la Fondation des Œuvres Sociales des Travaux publics (FOS-TP) a œuvré pour la diversification de son bouquet des prestations sociales.

Ce processus de maturation progressive a été couronné par l'adoption de la Loi N° 84-13 portant création de la FOSTP en 2019, comme établissement à but non lucratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Suite à cette création, la Fondation a développé un programme décennal 2020-2029 visant à placer l'adhérent au cœur de ses priorités à travers l'amélioration de la qualité des prestations fournies, l'amélioration des performances, le renforcement de la communication et l'intensification du partenariat.



Les objectifs stratégiques de la fondation, en phase avec les orientations stratégiques du Ministère reposent sur les cinq axes suivants :

1. Réalisation de programmes sociaux de qualité caractérisés par la proximité et l'amélioration continue

La Fondation vise, à travers cet axe, l'amélioration et le développement des prestations existantes, ainsi que la création de nouvelles prestations dans tous ses domaines spécifiques, notamment les assurances, la santé et l'assistance sociale, le logement, et le bien-être social.

2. Instauration d'une nouvelle dynamique dans le domaine du logement pour répondre aux besoins des adhérents

La Fondation vise dans ce cadre l'instauration d'une nouvelle dynamique pour contribuer à l'acquisition d'un logement pour ses adhérents répondant à leurs besoins et attentes, et ce à travers la mise en œuvre d'un ensemble de mécanismes et de mesures incitatives.

3. Etablissement des règles de bonne gouvernance et un management efficace pour une institution ouverte, accessible, facilitatrice et au service de tous ses adhérents

La Fondation vise ainsi l'implémentation des règles de bonne gouvernance et la mise en place de nouvelles méthodes de gestion dans le cadre de la mise en œuvre de ses différents prestations et programmes sociaux.

4. Renforcement de la communication institutionnelle et la communication avec les adhérents

A travers cet axe, la Fondation vise la mise en place d'un modèle de communication active pour assurer la proximité avec ses adhérents en se basant sur la mise en place d'un plan digital à l'horizon 2024 et la diversification des moyens et canaux de communication avec eux.

5. Conclusion de partenariats avec les institutions similaires et les divers acteurs des secteurs publics et privés

La Fondation vise par rapport à cet axe le renforcement des partenariats avec les différents acteurs dans les secteurs publics et privés pour attirer des services et avantages distinctifs au profit de ses adhérents.





Sur le plan de la coopération Internationale, le Ministère s'est fixé des objectifs stratégiques axés, entre autres, sur l'intensification et la diversification des mécanismes de partenariat liés aux activités du MEE, ainsi que la poursuite de l'ouverture sur de nouveaux partenariats (Pays du Golf, Afrique, pays asiatiques et scandinaves), tout en renforçant sa coopération avec les partenaires traditionnels (France, Espagne, Japon et Sénégal).

Par ailleurs, des offres de partenariat économique concernant des investissements relatifs à des grands

projets d'infrastructure avec les pays asiatiques sont aussi une opportunité à explorer en matière de coopération.

En outre, des efforts devront être déployés en vue de promouvoir le rôle du Maroc auprès des organisations internationales et régionales (Union du Maghreb Arabe, Union européenne, Union Africaine,...) et seront articulés, de façon générale, autour du renforcement des relations de collaboration fructueuse avec les espaces africains et européens, ainsi qu'avec les pays arabes et asiatiques.



Sur un autre registre, le développement du Partenariat Public-Privé, en tant que dispositif de réalisation des grands projets d'infrastructure est un choix stratégique adopté par le Gouvernement et approprié par le MEE, qui en a fait l'un de ses axes stratégiques.

A noter, à cet égard, que l'Etat s'efforce de renforcer et d'actualiser le cadre juridique régissant ces partenariats. L'amendement en cours de la loi portant sur le partenariat entre les secteurs public et privé, viendra consacrer les lois en vigueur relatives aux contrats de concession et les lois sectorielles, telles que les lois dans les secteurs autoroutier, hydraulique et portuaire.

Les nouvelles dispositions de la loi relative au partenariat entre les secteurs public et privé devront permettre au Ministère d'atteindre les objectifs suivants :

- Unifier le cadre général d'élaboration de concession et de suivi des projets objets de partenariat avec le secteur privé ;
- Créer un cadre favorisant et encourageant le recours au partenariat avec le secteur privé dans tous les domaines, y compris dans les activités à but non lucratif ;
- Instaurer une meilleure visibilité à l'intention des investisseurs nationaux et étrangers pour la réalisation de projets en partenariat avec l'Etat ;
- Elaborer de nouveaux mécanismes de gestion efficace de la commande publique.



Pour être efficace, la communication de notre Ministère doit être pensée, à travers une stratégie. Cette dernière est l'aboutissement d'une réflexion, en vue de l'optimisation de l'image institutionnelle et de la notoriété du MEE.

La stratégie de communication adoptée permettra de déterminer les plans d'actions que le Ministère va mettre en œuvre pour développer sa communication. Pour être optimum, cette stratégie s'inscrit dans la stratégie globale du MEE. Par conséquent, les actions de communication qui sont définies par l'ensemble des entités relevant du Ministère (directions centrales, régionales, provinciales et EEP) doivent être compatibles et cohérentes entre elles. Ces différentes actions ont un même objectif : doter le MEE d'une image « reconnaissable » par ses différentes cibles et d'un positionnement stratégique au sein du Gouvernement.

Établir une stratégie de communication est donc une nécessité pour notre Ministère en vue de s'adresser de manière cohérente à l'ensemble de nos cibles (citoyen, professionnels du métier, entreprises, partenaires, presse et médias, personnel du MEE, étudiant ingénieur,...). Elle véhiculera des messages homogènes qui permettront, par la suite, de jouir d'une bonne réputation et de se forger une image positive du MEE.

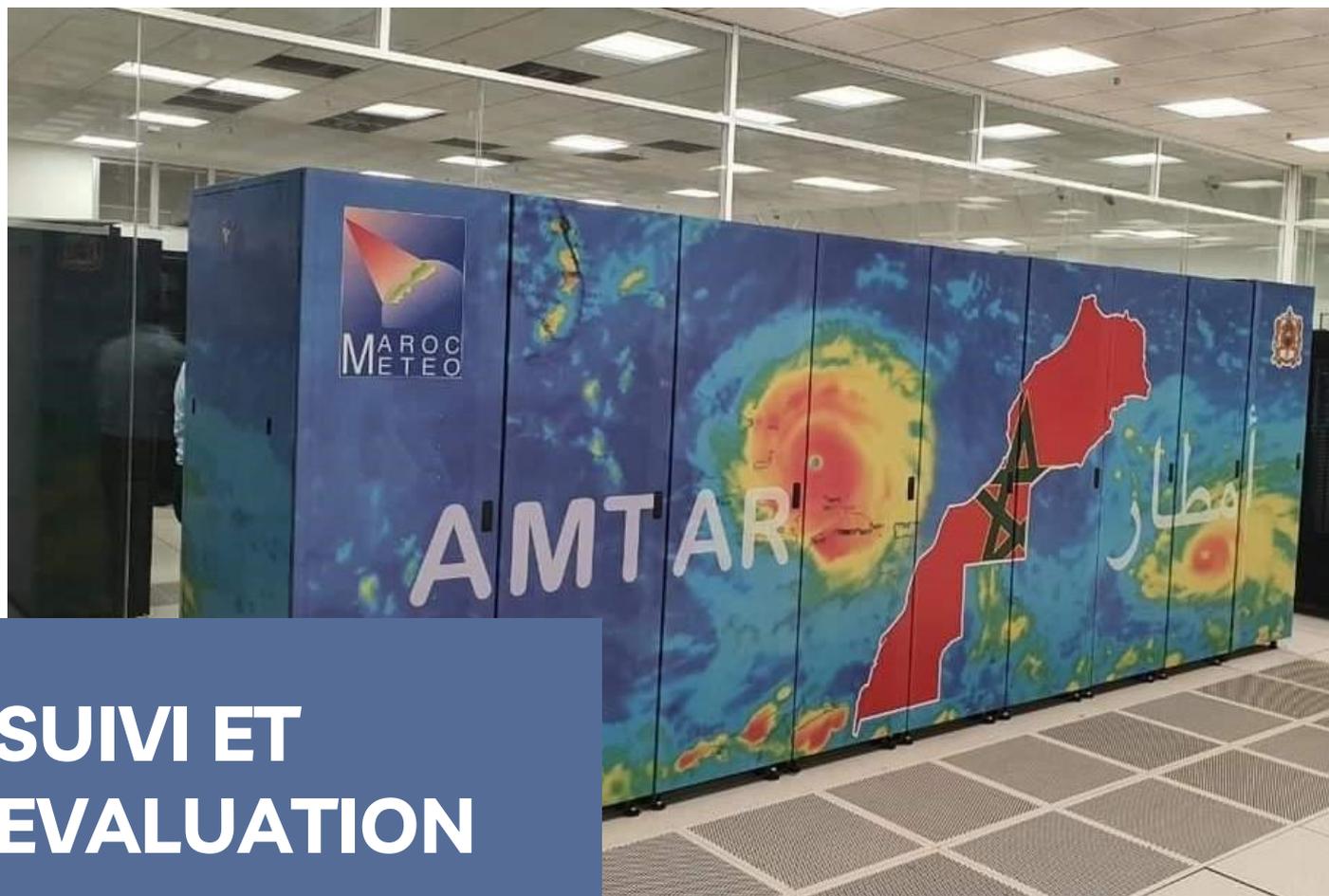
Afin de décliner les orientations et axes stratégiques du Ministère présentés dans le cadre de ce plan stratégique 2022-2027, la Division de la Communication et de la Gestion de l'Information (DCGI), à travers ses attributions, s'est fixée les objectifs stratégiques de communication suivants :

- Consolider la notoriété du Ministère vis-à-vis du citoyen, des professionnels et de ses partenaires nationaux et internationaux ;
- Promouvoir l'image institutionnelle du Ministère en utilisant les différents moyens de communication, accessibles au grand public (réseaux sociaux, médias, presse,...) ;
- Garantir un positionnement stratégique du Ministère et une valeur ajoutée de ses interventions par rapport au quotidien du citoyen et des institutions, en travaillant des messages clés précis et en variant nos canaux de communication ;
- Maximiser la communication interne et le partage d'information pour développer davantage l'engagement et le sentiment d'appartenance chez les fonctionnaires du MEE.

Ces objectifs s'articulent autour des axes de communication suivants :

- Un message **adapté** et **pertinent** : orienter l'intérêt du citoyen vers le fruit des interventions du Ministère dans ses différents champs d'activités (Déneigement, désensablement, construction routes et barrages, météo, taux de remplissage des barrages, etc.) ;
- Un message **vulgarisé** : impliquer les joueurs-clés internes (responsables) dans la mise en valeur des projets en cours à travers des entretiens de vulgarisation (Micro baladeur, RS) ;
- Un message **accessible** : permettre une interaction avec le Ministère et une adhésion du citoyen et des institutions à travers les réseaux sociaux et un site web informationnel/serviciel.





**SUIVI ET
EVALUATION**

05

Dispositif de gouvernance et de pilotage de la mise en œuvre

Le présent **Plan Stratégique M2E27**, fruit d'un processus long et complexe incluant toutes les parties prenantes, trace la vision globale du Ministère, ses orientations et axes stratégiques, ainsi que les objectifs stratégiques qui en découlent. Sa concrétisation, nécessite une démarche pertinente qui pourrait d'une part garantir la traduction opérationnelle et effective des objectifs stratégiques dans la réalité et d'autre part, assurer sa cohérence avec le programme gouvernemental. Une telle démarche est basée sur :

- La mobilisation et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, au niveau central et territorial, ainsi que les Entreprises et Etablissements Publics (EEP) sous la tutelle du Ministère, à travers notamment leurs plans stratégiques sectoriels et programmes d'investissement ;
- Un suivi rigoureux via les indicateurs et les modalités régulières de reporting prévues pour l'ensemble des organes impliqués dans ce processus ;
- La cohérence et la convergence de l'ensemble des actions entreprises par les différentes entités du Ministère ;

- Une évaluation périodique des réalisations à travers les bilans annuels, un bilan à mi-mandat et celui de fin de mandat, mettant l'accent sur les écarts constatés et les actions correctives à effectuer ;
- Une vigilance accrue à travers les systèmes de veille au niveau des différentes entités relevant du Ministère, traitant et analysant les informations internes et externes en temps opportun pour maîtriser les risques, anticiper les événements et opérer, in fine, les mises à jour nécessaires.

Ladite démarche est formalisée par le **dispositif de gouvernance et de pilotage** élaboré dans une perspective d'assurer une mise en œuvre effective et adéquate du **Plan Stratégique National M2E27**. Ce dispositif prévoit les organes de pilotage et de suivi au niveau central et territorial, leurs mécanismes d'intervention, le processus de coordination et la périodicité du suivi et de l'évaluation.

En effet, au niveau hiérarchique le plus élevé, **Monsieur le Ministre, fixe les priorités et les orientations stratégiques du Ministère et valide le Plan Stratégique National (Gouvernance et pilotage stratégique).**



De même, il s'enquiert sur l'état d'avancement de la mise en œuvre globale de la stratégie à travers l'examen périodique du bilan des réalisations et le reporting émanant des différentes Directions Générales, Centrales, Territoriales et des EEP sous tutelle.

Par ailleurs, le **Comité Directeur Central** présidé par **Monsieur le Secrétaire Général** et regroupant toutes les **Directions Générales (Gouvernance et pilotage opérationnel)**, trace le **Plan d'Action National** et assure le suivi de l'état d'avancement des réalisations pour l'ensemble de ces directions conformément au Plan Stratégique National et aux priorités annuelles fixées.

Les **Comités Sectoriels/Revue Sectorielles** : chaque comité sectoriel est présidé par le Directeur Général du secteur concerné, et par conséquent, chaque Directeur Général veille à la déclinaison du Plan d'Action National en plan d'action opérationnel et axes d'amélioration objectivés avec des indicateurs de suivi, au niveau des Directions relevant de la Direction Générale dont il a la charge, tout en assurant **l'animation et la coordination entre le central et le territorial.**



En outre, chaque comité est chargé **d'assurer la coordination** au sein de sa Direction Centrale afin de garantir la cohérence de l'ensemble des actions entreprises, d'une part, avec le Plan d'Action Central, et d'autre part, avec le Plan d'Action Sectoriel.

Les **Comités Régionaux/Revue territoriale** sont chargés de traduire la stratégie du Ministère sur le plan territorial, à travers **l'élaboration des Plans d'Action Régionaux et Provinciaux**.

Ils ont pour mission, d'assurer la coordination entre les différentes administrations déconcentrées, entre elles, et avec le niveau central, afin de garantir la convergence des actions entreprises au niveau local avec le Plan Stratégique National, les Plans d'Action Sectoriels et Centraux, les orientations et les priorités fixées au niveau central.

En sus, ils sont chargés de mettre en œuvre les projets et les programmes relatifs aux différents secteurs au niveau territorial et en assurer le suivi (**Animation et coordination des directions territoriales**).

A noter que, les projets de plans d'action opérationnels sectoriels, ainsi que leurs mises à jour **sont à valider par Monsieur le Secrétaire Général** pour assurer leur cohérence avec les orientations et priorités annuelles du Plan d'Action National.

Les **Comités Centraux** quant à eux, concernent les Directions Centrales et présidés par leurs Directeurs Centraux respectifs. Ces comités sont chargés, à leur niveau, **d'élaborer les Plans d'Action Centraux** et d'assurer le suivi et l'évaluation, pour chaque Direction Centrale, de l'avancement des programmes et projets prévus par le Plan Stratégique National et dont la responsabilité incombe à la Direction Centrale concernée (**Animation et coordination des directions centrales**).

Dispositif	Missions	Instance
Gouvernance et pilotage stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations et priorités • Plan Stratégique National • Bilan de la mise en œuvre 	Réunions Trimestrielles Le Ministre
Gouvernance et pilotage opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'Action National • Suivi, évaluation, ajustements et partage 	Comité directeur central (SG)
Animation et coordination entre central et territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'actions secteurs • Suivi, évaluation, ajustements et partage 	Revue sectorielles (DG)
Animation et coordination des directions centrales	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'actions centraux • Suivi, évaluation, ajustements et partage 	Comités centraux (DC)
Animation et coordination des directions territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'actions régionaux et provinciaux • Suivi, évaluation, ajustements et partage 	Revue territoriale Comités régionales (DREE)

Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Tél : 05 38 00 50 02/03 Fax : 05 37 76 33 50
Quartier Administratif - BP : 597
Rabat - Chellah